



RAPPORT FINANCIER
Alès Groupe
2016



SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER 2016

COMPTES CONSOLIDÉS

| | |
|---|---------------|
| Rapport de gestion et Tableau des résultats | pages 5 à 16 |
| Bilan, Compte de résultat et Tableau de flux consolidés | pages 18 à 21 |
| Annexes aux comptes consolidés et liste des sociétés consolidées | pages 22 à 39 |
| Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | page 41 |

COMPTES SOCIAUX

| | |
|--|----------------|
| Bilan et Compte de résultat sociaux | pages 42 et 43 |
| Annexes aux comptes sociaux et Tableau des filiales | pages 44 à 57 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | page 59 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | pages 61 à 65 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

| | |
|---|----------------|
| Rapports du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte | pages 66 et 67 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues | page 68 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières | page 69 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription | page 70 |
| Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte | page 71 |
| Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte | pages 72 à 75 |

ALES GROUPE

DIRECTOIRE A LA DATE DU 28 MARS 2017

Monsieur Raphaël YOUSRI
Président du Directoire

Monsieur Olivier BIANCHI
Directeur Général du Directoire

Monsieur Stéphane SERISET
Membre du Directoire

Monsieur Marc JEREMIE
Membre du Directoire

Monsieur David GODARD
Membre du Directoire

CONSEIL DE SURVEILLANCE A LA DATE DU 28 MARS 2017

Monsieur Patrick ALES
Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Romain ALES
Vice-Président du Conseil de surveillance

La S.A.S. AVILA
représentée par sa Directrice Générale Madame Jacqueline Ales

Madame Thérèse Fossard

Madame Patricia ALES

Madame Sylvie ALES

Monsieur Bernard LAGRANGE

Monsieur Serge MASSAT

Monsieur Yahn ALES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COFACOM
M. Hubert TONDEUR
11, rue de Wattignies - 75012 Paris

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS
M. Didier CARDON
19, rue Clément Marot - 75008 Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 27 JUIN 2017

COMPTES CONSOLIDÉS ALÈS GROUPE

EXERCICE 2016

Chiffres clés

| en millions d'Euros | 2016 | 2015* | Evolution 2016/2015 |
|---|--------------|--------------|---------------------|
| CA Total | 239,5 | 244,5 | - 1,9% |
| CA International | 136,6 | 139,4 | - 1,9 |
| CA France | 102,9 | 104,8 | - 1,8 |
| Résultat opérationnel courant | 11,2 | 15,2 | - 26,6% |
| Résultat opérationnel | 8,0 | 17,9 | - 55,2% |
| Résultat net Part du Groupe | 0,2 | 8,4 | - |
| Ratio d'endettement | 58,1% | 30,3% | - |
| Effectif moyen / nombre de collaborateurs | 1129 | 1154 | - 2,2% |

*retraité.

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2016

Le groupe clôt son exercice 2016 avec un chiffre d'affaires consolidé de 239,5 millions d'euros, en repli de 1,9 %, à taux courant et à périmètre réel, après un exercice 2015 lui-même en progression de plus de 7 %.

D'autre part, l'effet de change reste limité mais il pénalise néanmoins le chiffre d'affaires d'un million d'euros.

Au premier semestre 2016 la tendance globale faisait ressortir une baisse des ventes de 1,3 % essentiellement due à des ruptures d'approvisionnement qui peuvent être estimées à plus de 5 millions d'euros, puis au second semestre le recul s'est élevé à 2,5% compte tenu d'un effet de base défavorable après les importants lancements effectués fin 2015.

PRINCIPAUX LANCEMENTS DE L'ANNÉE 2016 PAR MARQUE :

- Chez PHYTO : PHYTOELIXIR soin lavant non moussant, PHYTODENSIA ligne de trois produits de soin densifiant, nouvelle campagne PHYTOPLAGE Huile protectrice et Voile protecteur avec Brigitte Bardot, PHYTOSPECIFIC CURL LEGEND duo spray et gel de coiffage pour les cheveux bouclés.
- Chez LIERAC : PREMIUM yeux, crème anti-âge absolu, MAGNIFICENCE NUIT gel soin détoxifiant, HYDRAGENIST baume soin haute nutrition.
- Chez DUCASTEL : SUBTIL INFINITE ligne de coloration permanente de soixante références sans ammoniac, SECRET PROFESSIONNEL traitement antichute.
- Chez CARON : Ligne de poudre semi-libre POUDRE PEAU FINE, nouvelle collection de flacon ISADORA.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2016 a été marquée par plusieurs évènements :

JURIDIQUE

Afin de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et la gestion opérationnelle de l'activité de distribution de produits de coiffure professionnels, la société Boy Diffusion (qui avait été renommée Alès Groupe Distribution le 28/12/2015) a apporté sa branche complète d'activité de distribution à CB Distribution (qui avait été renommée Boy Diffusion le 28/12/2015). De même, les sociétés Boy Diffusion Carcassonne, Boy Diffusion Montauban, Boy Diffusion Bordeaux, Boy Diffusion Tarbes, Boy Diffusion Portet, Boy Diffusion Rodez, Boy Diffusion Agen et Boy Diffusion Albi ont été fusionnées dans CB Distribution. L'ensemble de ces opérations ont pris effet au 1er janvier 2016.

FINANCES

Le 12 février 2016, le groupe a procédé au placement d'une émission obligataire de type EURO PP multi tranches d'un montant total de 60 millions d'euros et de maturités à 6, 7 et 8 ans, auprès d'investisseurs institutionnels européens. L'émission de ces obligations non cotées et non assorties de suretés permet au groupe de financer son développement tout en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement. Notamment, suite à cette opération, le groupe a procédé sur l'exercice au remboursement anticipé d'emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 22,6 millions d'euros et à la mise en place de lignes de crédit revolving confirmées à 5 ans pour un montant de 40 millions d'euros.

ACTIVITE

Au 4ème trimestre 2016, le groupe a pris la décision d'arrêter l'activité commerciale de sa filiale Suisse et de la transférer à un distributeur à compter du 1er janvier 2017.

Une nouvelle société a été créée en France en octobre 2016, le LABORATOIRE JOWAE qui a pour vocation de développer et commercialiser une nouvelle ligne dermocosmétique JOWAE qui sera distribuée en Europe par les filiales commerciales du groupe. Cette société n'a pas eu d'activité en 2016

ACTIVITÉ PAR METIER

En 2016, les trois métiers du groupe se sont répartis ainsi :

- capillaire 51,3%
- soins cosmétiques 45,3%
- parfums 3,4%

Il est important de noter que, du fait des opérations de croissances externes intervenues en cours d'exercice 2015, l'activité capillaire représente à présent 51,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les évolutions de chacune des activités sont les suivantes :

capillaire : + 8,2 %, soins cosmétiques : - 10,5 %, et parfums : -11,7 %.

Le tableau ci-après (cf 4.5.1 de l'annexe consolidée) présente le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel selon les critères d'organisation de l'activité du groupe au 31/12/16 :

| En millions d'euros | Chiffre d'affaires | % | Résultat opérationnel | % |
|---------------------|--------------------|------------|-----------------------|--------------|
| France | 102,9 | 43 | 2,2 | 27,3 |
| Grand export | 27,8 | 11,6 | 3,2 | 39,4 |
| Fil. Europe | 88,9 | 37,1 | 8,4 | 105 |
| Fil. Amérique | 14,4 | 6 | - 3,9 | - 48,9 |
| Fil. Asie | 1,2 | 0,5 | -0,5 | -6,3 |
| Fil. Moyen Orient | 4,3 | 1,8 | - 1,0 | -12,8 |
| Non affecté | - | - | - 0,3 | - 3,7 |
| TOTAL | 239,5 | 100 | 8,0 | 100 |

ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES FRANCAISES

PHYTOSOLBA réalise un chiffre d'affaires de près de 38 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2015. Ce chiffre dénote le succès du positionnement de la marque PHYTO mis en œuvre.

LIERAC réalise un chiffre d'affaires de 50,5 millions d'euros contre 60 millions d'euros en 2015. Ce chiffre enregistre les difficultés rencontrées par la marque en particulier en France et en Allemagne.

ALES GROUPE FRANCE qui distribue les marques PHYTO et LIERAC en France, a réalisé un chiffre d'affaires de 57 millions d'euros contre 66 millions d'euros en 2015. Ce chiffre corrobore les difficultés rencontrées sur l'exercice tant du fait de ruptures d'approvisionnement au premier semestre que d'une situation commerciale perfectible.

ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires international s'élève à 136,6 millions d'euros et représente 57% du chiffre d'affaires consolidé du groupe, alors que le chiffre d'affaires France, avec 102,9 millions d'euros, représente 43 % du chiffre d'affaires consolidé.

En termes d'évolution par secteur d'activité, la France est en repli de 1,8%, particulièrement affectée par les ruptures subies au premier semestre. Le secteur d'activité international est en repli de 1,9% à taux courant.

Les filiales de distribution étrangères du groupe clôturent à 108.8 millions d'euros à taux courants (-4,0%). Ce repli est principalement dû à la filiale allemande, à la filiale américaine dont la restructuration en cours inclut l'arrêt ou la réorganisation de secteurs commerciaux non rentables, et à l'arrêt de l'activité de la filiale Suisse au 4ème trimestre. Les ventes vers les distributeurs progressent de 7,0 % avec un chiffre d'affaires de 27,8 millions d'euros.

La répartition géographique de l'activité internationale (base 100 = 139,4 millions d'euros) est la suivante :

- Europe continentale 76,6%
- Amériques 12,4%
- Asie 3,5%
- Afrique, Proche et Moyen-Orient 7,5%

CARON voit son chiffre d'affaires passer de 9,1 millions d'euros en 2015 à 8,1 millions d'euros en 2016, cette situation s'explique par l'absence de lancements sur la période.

DUCASTEL avec un chiffre d'affaires de 24,2 millions d'euros en 2016 retrouve un niveau d'activité supérieur à celui de 2014 et de 2015.

FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros contre 1,7 en 2015.

DISTRICOIFF a réalisé en 2016 un chiffre d'affaire de 13,8 millions d'euros en ligne avec son activité antérieure.

BOY DIFFUSION qui a absorbé les sociétés commerciales sous enseigne BOY le 1er janvier 2016 a, pour son premier exercice complet, réalisé un chiffre d'affaires de 14,6 millions d'euros.

ALES GROUPE DISTRIBUTION Pour son premier exercice complet la structure de management de l'activité distribution en coiffure a effectué un chiffre d'affaires de 2,3 millions d'euros

ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales de distribution du groupe représentent près de 45,4 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe et 79,4 % du chiffre d'affaires international.

- La filiale américaine, avec un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros, enregistre un repli de 18,6% à taux courants après l'arrêt de commercialisation de Lièrac dans certaines enseignes.
- La filiale canadienne après une année 2015 très dynamique enregistre à taux courant un recul de 15,8 % de son chiffre d'affaires à 3,4 millions d'euros.
- La filiale anglaise, avec un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros, enregistre un repli de 3,7% à taux courants alors que l'activité est en progression de 8,6% à taux constants. Il s'agit du dernier exercice complet de cette société dont l'activité sera transférée à un distributeur en avril 2017.
- La filiale belge réalise un chiffre d'affaires de 5,9 millions d'euros en progression de 7,4% par rapport à 2015.
- La filiale allemande, enregistre en 2016 un recul de 27,2% avec un chiffre d'affaires de 10,8 millions d'euros du fait d'une gestion défaillante sur l'exercice.
- La filiale italienne, avec un chiffre d'affaires de 43,5 millions d'euros, a enregistré une croissance de 3,5%. Elle est la première filiale étrangère du groupe et elle reste leader des soins anti-âge visage vendus en pharmacie en Italie.
- La filiale espagnole, avec une croissance de 22,1%, porte son chiffre d'affaires à 11,2 millions d'euros.
- La filiale polonaise, avec un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros, est en progression de 6,5 % à taux courant et son activité progresse de 11,2% à taux constants.
- La filiale portugaise, avec un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros, enregistre un repli de 7,8%.
- La filiale suisse pour sa dernière année d'activité commerciale avec un chiffre d'affaires de 1,1 million enregistre un repli de 31,3% à taux courants.
- La filiale grecque a réalisé un chiffre d'affaires de 5,5 millions enregistre une progression de 8,3%.
- La filiale de Hong Kong, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros en repli de 3%.
- La filiale ALES GROUPE ASIA, qui vend les produits des marques PHYTO et LIERAC aux distributeurs de la zone Asie, a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros contre 3,5 millions en 2015.
- La filiale turque avec un chiffre d'affaires de 4,3 millions d'euros est en repli à taux courant de 13,7% du fait de la baisse de la devise locale, à taux constant la baisse se limite à 4,2%.
- La filiale brésilienne n'a débuté son activité commerciale qu'en décembre 2016, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 12 K€.

DISTRIBUTION A L'EXPORT

Le chiffre d'affaires « Grand Export », c'est à dire vers des distributeurs indépendants, avec 27,8 millions d'euros enregistre une croissance de 7%. Cette progression est sensible sur les zones Europe de l'est (+26%) avec une reprise des ventes vers la Russie et l'Ukraine.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes clos au 31 décembre 2016 sont présentés conformément aux normes IFRS.

La liste des sociétés composant le groupe et le pourcentage de détention figure dans l'annexe des comptes consolidés et dans le tableau des filiales dans l'annexe des comptes sociaux.

COMPARABILITE DES COMPTES :

(cf. annexes note 3.3)

Conformément à l'option ouverte par IAS12 et pour se conformer à la pratique majoritaire constatée pour son secteur d'activité, le Groupe a opté pour l'enregistrement de la taxe CVAE, calculée en fonction de la valeur ajoutée et supportée par les sociétés françaises en charge d'impôt.

L'effet de ce changement de présentation sur l'exercice 2016 est de 1 million d'euros en diminution des frais généraux et administratifs et en augmentation de la charge d'impôt.

Le compte de résultat 2015 a été retraité pour assurer la comparabilité des comptes. L'effet de sur l'exercice 2015 est de 1,1 million d'euros en diminution des frais généraux et administratifs et en augmentation de la charge d'impôt.

Aucun impôt différé actif ou passif n'a été comptabilisé à ce sujet en l'absence d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Il n'y a pas eu d'autres changements de méthode ou de présentation sur l'exercice 2016 ayant un effet significatif sur les comptes consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Concernant le compte de résultat consolidé, le groupe clôt son exercice 2016 avec un chiffre d'affaires consolidé de 239,5 millions d'euros, en repli de - 1,9 %, à taux courant et à périmètre réel

D'autre part l'effet de change négatif reste limité à 1 million d'euros. La marge brute à 130,6 millions d'euros est en repli de 6,3% L'intégration en année pleine des activités commerciales des distributeurs professionnels coiffure en France, structurellement moins contributives, participe à cette situation.

Le résultat opérationnel courant à 11,2 millions d'euros est en repli de 26,6 %, il intègre l'érosion du taux de marge brute, un poids plus important des opérations promotionnelles en particulier en France, une maîtrise des frais généraux et administratifs et une réduction des frais marketing et commerciaux qui représentent néanmoins 36,7% du chiffre d'affaires consolidé. Ce résultat tient compte également du changement de présentation adopté au cours de l'exercice au sujet de la charge encourue au titre de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) due par les sociétés Françaises.

Le solde des autres produits et charges opérationnels non récurrents est négatif à -3,1 millions d'euros en 2016 alors qu'il était positif avec 2,7 millions d'euros en 2015 ; cette évolution relève essentiellement du fait du seul poste « produits non récurrents » qui est en diminution de près de 9 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel passe de 17,9 millions d'euros à 8 millions d'euros.

Le résultat financier reste négatif à -5,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre -3,3 millions d'euros au 31 décembre 2015; les commissions et intérêts induits par la mise en place de l'emprunt obligataire et des lignes de crédit revolving confirmées, ainsi que des charges liées à la résiliation anticipée des couvertures de taux concourent à cette situation.

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 2,6 millions d'euros en 2016, il intègre de la charge encourue au titre de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) due par les sociétés Françaises.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe en 2016 est bénéficiaire à 0,2 million d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2015

Le résultat par action est positif à 0,01 euro en 2016 contre 0,58 euro en 2015.

BILAN CONSOLIDÉ

La structure du bilan consolidé appelle les remarques suivantes :

Au passif : Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 82,1 millions d'euros au 31/12/2016.

Les dettes financières sont en progression avec 85,1 millions d'euros en 2016 contre 54,9 millions d'euros en 2015.

Elles intègrent les emprunts obligataires de 60 millions d'euros levés en février 2016 mais il faut noter que le Groupe a procédé sur la période au remboursement anticipé d'emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 22,6 millions d'euros et à la mise en place de lignes de crédit revolving confirmées à 5 ans pour un montant de 40 millions d'euros.

A l'actif : Les stocks sont en sensible progression à 48,3 millions d'euros contre 37,3 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ils intègrent les éléments nécessaires pour assurer les lancements prévus pour grande partie au premier semestre 2017 et éviter des ruptures telles que celles connues début 2016.

L'encours client est à 53,7 millions.

La trésorerie consolidée progresse de près de 9 millions d'euros pour atteindre 37,4 millions d'euros.

ENDETTEMENT

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres est passé de 30,3% au 31 décembre 2015 à 58,1 % au 31 décembre 2016.

CHIFFRES CLEFS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les comptes des filiales du groupe sont disponibles sur demande

| En Euros | Chiffre d'Affaires | Résultat net |
|---|--------------------|--------------|
| SOCIÉTÉS DE GESTION - FRANCE | | |
| CASTER* | 1 925 383 | 625 527 |
| PHYTALÈS | 978 000 | 412 149 |
| SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - FRANCE | | |
| PHYTOSOLBA | 37 946 713 | 4 035 413 |
| LIERAC | 50 568 345 | 4 312 321 |
| CARON | 8 107 342 | -1 569 032 |
| DUCASTEL | 24 238 254 | 607 866 |
| ALÈS GROUPE FRANCE | 57 091 696 | 1 207 814 |
| ALÈS GROUPE INDUSTRIE | 62 982 648 | -213 771 |
| FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE BEAUTÉ | 1 525 194 | 1 134 971 |
| DISTRI' COIFF | 13 838 287 | - 415 212 |
| BOY DIFFUSION | 14 638 239 | -525 200 |
| ALÈS GROUPE DISTRIBUTION | 2 338 032 | 93 338 |
| JOWAE | 0 | 0 |
| SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - ÉTRANGER | | |
| ALÈS GROUP INC USA | 11 059 398 | -352 177 |
| ALÈS GROUPE CANADA | 3 355 193 | -56 586 |
| ALÈS GROUPE COSMETIC Deutschland | 10 816 781 | -86 429 |
| ALÈS GROUPE ITALIA | 43 466 698 | 1 011 362 |
| ALÈS GROUPE BENELUX | 5 913 655 | 185 688 |
| ALÈS GROUPE UK | 1 641 717 | 22 923 |
| ALÈS GROUPE ESPANA | 11 215 706 | 283 743 |
| ALÈS GROUPE POLSKA | 3 255 148 | 144 667 |
| ALÈS GROUPE SUISSE | 1 132 963 | -186 347 |
| ALÈS GROUPE PORTUGAL | 6 046 896 | -51 090 |
| ALÈS GROUPE HELLAS | 5 464 473 | 20 143 |
| ALÈS GROUPE ASIA | 3 259 054 | -848 237 |
| ALÈS GROUPE HONG KONG | 1 194 839 | -330 818 |
| ALÈS GROUPE ISTANBUL | 4 268 887 | 38 499 |
| ALÈS GROUP BRASIL | 12 788 | -404 193 |

*Produits d'exploitation

INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements en 2016 s'élève à 8,2 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros en 2015.

Ce montant est principalement dédié à la modernisation des sites de production du groupe, à la refonte des différents locaux commerciaux des sociétés de distribution en coiffure acquises en 2015 et au développement des sites e-commerce des marques du groupe.

FACTEURS DE RISQUES

RISQUE GÉOGRAPHIQUE DISTRIBUTEURS

L'exposition du groupe à l'activité de zones sensibles reste limitée car les ventes aux distributeurs locaux sont facturées en euros ; ainsi en 2016 pour la Russie leur montant cumulé s'est élevé à 3,2 millions d'euros et pour l'Iran à 3,8 millions d'euros.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a pour politique de disposer de lignes de crédit pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31/12/16, les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 68,9 millions d'euros.

La répartition par échéance des dettes à plus d'un an, ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent en note 4.2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

RISQUE DE TAUX

Les notes 4.2.2 de l'annexe des comptes consolidés et 6.10 des comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondant.

Au 31/12/16, il n'existe aucune opération de couverture de taux sur les emprunts et lignes de crédit en cours.

RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le groupe a mis en place des couvertures, telles les ventes à terme de devises pour les facturations des filiales étrangères hors zone euro, et les options de change sur les budgets de vente aux filiales dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif. La note 4.1.12 de l'annexe des comptes consolidés détaille le risque de change et les instruments de couverture correspondant.

Les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale, à l'exception de la filiale Ales Group Asia qui facture en devise locale, en USD et en Euros

Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31 décembre 2016 sont les suivants (montants en milliers de devises) :

| montants en milliers de devises | | |
|---------------------------------|----------|--------|
| | Montants | Devise |
| USA | 12 238 | USD |
| Allemagne | 10 817 | Euro |
| Italie | 43 467 | Euro |
| Belgique | 5 914 | Euro |
| Angleterre | 1 344 | GBP |
| Canada | 4 920 | CAD |
| Espagne | 11 216 | Euro |
| Pologne | 14 204 | PLN |
| Suisse | 1 235 | CHF |
| Grèce | 5 464 | Euro |
| Portugal | 6 047 | Euro |
| Turquie | 14 270 | TRY |
| Brésil | 49 | BRL |
| Hong Kong | 10 264 | HKD |
| ALES ASIA | 863 | Euro |
| ALES ASIA | 2 023 | USD |
| ALES ASIA | 4 771 | HKD |

RISQUE JURIDIQUE

Il n'existe pas de litige non provisionné représentant individuellement un risque significatif pour le groupe.

Compte tenu de la nature de nos activités (conception, fabrication et vente de produits cosmétiques), la politique du Groupe est la suivante en termes d'assurance pour ses principaux risques :

1 – Protection et garantie du risque industriel

- politique de prévention avec des visites régulières de nos sites en présence d'experts (courtiers de compagnie d'assurance).
- définition des risques majeurs (incendie, inondation) et adaptation des moyens de prévention et d'intervention.
- souscription d'une police d'assurance « tout risque sauf » concernant les locaux, le matériel, les stocks.
- souscription d'une police atteinte à l'environnement.

2 – Garantie des frais complémentaires permettant un transfert temporaire d'activité chez des tiers (sous-traitants) en cas de sinistre industriel.

3 – Garantie du fait des produits : une assurance « RC mondiale produit » couvre les risques représentés par les éventuels sinistres causés aux tiers (consommateurs) du fait de l'emploi des produits, si ces derniers étaient défectueux ou dangereux (normalement le service qualité doit éviter cette situation). Cette garantie n'a jamais été mise en œuvre jusqu'à ce jour.

4 – Risques non couverts :

- Perte d'exploitation, car, après analyse, la polyvalence des différents sites industriels, la faculté de sous-traitance auprès de tiers et les mesures de prévention ou d'intervention ne justifient pas le coût d'une assurance pour faire face à ce risque, déjà partiellement couvert par la Garantie « frais complémentaires ».

Tableau de synthèse des principaux risques couverts :

| Risques couverts | Franchise | Capitaux garantis | Compagnie |
|--------------------------------------|-----------|-------------------|-----------|
| R.C. exploitation | | | ZURICH |
| Tous dommages | 5 000 € | 10 000 000 € | / |
| Domage pollution | 10 000 € | 2 000 000 € | / |
| Faute inexcusable de l'employeur | 15 000 € | 5 000 000 € | / |
| Atteinte à l'environnement | 50 000 € | 5 000 000 € | CHUBB |
| RC produits | | | |
| Tous dommages | 10 000 € | 10 000 000 € | ZURICH |
| Tous dommages sauf | | | |
| Risque mobilier immobilier et stock | 36 777 € | 111 000 000 € | AIG |
| Frais supplémentaires d'exploitation | 36 777 € | 1 570 000 € | / |
| Fraude | 50 000 € | 1 000 000 € | ACE |
| CYBER | 15 000 € | 2 000 000 € | BEAZLEY |

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif salarié moyen du groupe est passé de 1154 collaborateurs en 2015 à 1129 collaborateurs en 2016.

L'effectif de la France est stable avec 759.

Celui des filiales internationales est en léger recul avec 370 collaborateurs.

En France, la répartition de l'effectif moyen s'effectue de la manière suivante :

Répartition par catégorie :

| | |
|--------------------|--------|
| Ouvriers | 14,4 % |
| Employés | 14,9 % |
| Agents de maîtrise | 24,7 % |
| Commerciaux | 18,7 % |
| Cadres | 27,3 % |

Répartition par service :

| | |
|--|--------|
| Fabrication | 33 % |
| Force de vente, marketing, administration des ventes | 47 % |
| Recherche et développement | 5,3 % |
| Administration | 14,7 % |

Répartition par ancienneté :

| | |
|------------|--------|
| 0 à 2 ans | 24 % |
| 3 à 5 ans | 16,5 % |
| 6 à 15 ans | 28 % |
| +15 ans | 31,5 % |

Répartition par sexe :

| | |
|--------|--------|
| Hommes | 33,5 % |
| Femmes | 66,5 % |

Il y a eu 67 contrats à durée déterminée sur l'exercice, dont 38 toujours en poste au 31 décembre 2016.

12 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont un statut de travailleur handicapé.

Le poste « intérimaires » s'est élevé à 3,7 millions d'euros en 2016 contre 2,7 millions d'euros en 2015.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont suivies par un cadre ayant cette fonction et qui en répond à la Direction Générale et au C.H.S.C.T.

Les filiales internationales, fortes de 370 collaborateurs, sont des structures exclusivement commerciales.

Aucune sous-traitance n'est effectuée dans des pays sensibles au regard des dispositions du Bureau International du Travail.

La durée du temps de travail est en France de 35 heures effectives. Les heures supplémentaires sont rémunérées selon les dispositions légales et conventionnelles.

Pour le secteur industriel, le temps de travail est annualisé sur la base de 1 600 heures.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le montant des dépenses alloué à la recherche et au développement est de l'ordre de 5,2 millions d'euros.

Il concerne la recherche appliquée, l'analyse, la mise au point des nouveaux principes actifs, la mise en œuvre d'un procédé original d'extraction de plantes pour obtenir des extraits utilisés dans nos productions, la création d'une unité de recherche sur les plantes et leurs applications dans nos productions, les études cliniques, ainsi que les frais de développement de produits.

L'activité recherche et développement est assurée par plusieurs équipes totalisant une trentaine de collaborateurs, dont les deux tiers sont affectés aux laboratoires.

Le groupe dispose de 9 brevets déposés en France et à l'étranger. Ces derniers sont protégés pendant 20 ans à compter de leur date de dépôt.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe a pris la décision d'arrêter l'activité commerciale de sa filiale Anglaise et de la transférer à un distributeur à partir de début avril 2017.

Au 31 décembre 2016, le ratio Endettement financier net consolidé/Ebitda consolidé ressort à 3,01. En conséquence, le taux d'intérêt payé par le groupe au titre des emprunts Euro PP en cours augmentera de 50 bps en 2017 et la société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2016.

Tous les événements susceptibles d'avoir un impact sur les comptes et dont le Groupe a eu connaissance postérieurement au 31 décembre 2016 ont été inscrits dans les comptes consolidés

PERSPECTIVES

Malgré les incertitudes internationales actuelles, mais compte tenu des opérations de croissance externes intervenues et des lancements envisagés, le groupe a pour objectif de retrouver une légère croissance de son activité en 2017 ; par ailleurs cet exercice continuera de donner la priorité aux investissements structurants et au développement de nouveaux marchés.

COMPTES SOCIAUX ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ALÈS GROUPE a eu une activité de prestations de services pour les sociétés françaises du Groupe et a facturé 24 711 022 euros au titre de cette activité. Avec 9 153 627 euros de salaires et traitements, 4 253 936 euros de charges sociales et 9 789 146 euros d'autres charges externes, le résultat d'exploitation est négatif à - 418 569 euros en 2016 contre une situation positive de 193 597 euros en 2015.

Le résultat financier de l'exercice est négatif à - 3 801 528 euros contre un résultat financier positif à 2 782 119 euros fin 2015. Ce résultat financier au 31 décembre 2016 tient compte pour 3 320 420 euros des dividendes reçus des filiales, 219 984 euros de reprises de provisions, 4 756 177 euros de dotations aux provisions et dépréciations ainsi que de 2 760 884 euros d'intérêts et charges assimilées, le solde négatif des produits et charges de change s'élève à 155 598 euros. Le résultat exceptionnel de l'exercice est positif avec 19 324 euros contre 1 503 802 euros en 2015.

Le produit d'impôt sur les bénéfices s'élève à 3 053 221 euros.

En conséquence au 31 décembre 2016, le résultat net de la société fait apparaître une perte de 1 147 552 euros contre un bénéfice de 6 462 767 euros au 31 décembre de l'exercice antérieur.

DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS

Les délais appliqués par la société aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article L.441-6 du Code de Commerce

Le solde fournisseurs se décompose ainsi :

| En Euros | Non échu | Inférieur à 60 jours | Supérieur à 60 jours | Total |
|---------------|-----------|----------------------|----------------------|-----------|
| au 31/12/2015 | 1 040 330 | 49 004 | 17 248 | 1 106 582 |
| au 31/12/2016 | 1 009 527 | 104 588 | 213 756 | 1 327 872 |

PLAN DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achats d'actions.

DILUTION POTENTIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2016

L'Assemblée Générale du 18 juin 2015 a autorisé le Directoire à émettre tout titre de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite d'un montant nominal de quinze millions d'euros; cette autorisation qui n'a pas été mise en œuvre expirera le 18 août 2017.

Au 31 décembre 2016 il n'existe pas de valeur mobilière donnant accès au capital

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Une résolution a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2016 visant à autoriser le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder à une ou plusieurs attributions gratuites d'actions dans la limite globale de 3% du capital social de la société (à la date de décision de l'attribution) au profit de membres du personnel (salariés ou mandataires sociaux) du Groupe.

Dans ce cadre le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, déterminera l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution, les conditions de présence ou de performance éventuellement requises, ainsi que la date de jouissance des actions émises. La période d'acquisition ne pourra être inférieure à un an, le cumul de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieur à deux ans. Cette résolution emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renoncement des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de cette résolution. La validité de cette autorisation est fixée à trente-huit mois. Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions ainsi réalisées.

Aucune attribution n'a été effectuée au cours de l'exercice 2016.

CAPITAL

Le capital de la société s'élève au 31/12/16 à la somme de 29 044 208 euros divisée en 14 522 104 actions de 2 euros de valeur nominale

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est indiqué que les salariés de la société détenaient 0,7% du capital de la Société au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, le Directoire soumettra à l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 un projet de résolution afin que celle-ci lui délègue, pendant une durée de 26 mois, sa compétence à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire à réserver aux salariés participant à un PEE

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Aucune opération n'a été déclarée à la société et à l'AMF par des dirigeants, des hauts cadres non-dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés au cours de l'exercice 2016.

Ceux-ci ont été informés officiellement par la société de leurs obligations au titre du règlement dit MAR.

LISTE DES MANDATS, DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ AU 31/12/2016

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrick ALÈS :

- Président du Conseil de Surveillance de la SA ALÈS GROUPE,
- Président du Conseil d'Administration des SA : LABORATOIRES PHYTOSOLBA et LABORATOIRES LIERAC.
- Président des SAS : LABORATOIRE DUCASTEL, ALÈS GROUPE INDUSTRIE, PHYTALES, CASTER, FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE, AVILA.
- Directeur Général de la SAS : PARFUMS CARON.
- Président de la société ALES GROUPE ESPANA (Espagne).
- Administrateur des sociétés ALÈS GROUPE ITALIA SPA (Italie) et ALES GROUPE HELLAS (Grèce)

Monsieur Romain ALÈS :

- Vice-Président, du Conseil de Surveillance de la SA ALÈS GROUPE.
- Président de la SAS PARFUMS CARON
- Administrateur des SA : LABORATOIRES PHYTOSOLBA et LABORATOIRES LIERAC.
- Président de la Société ALÈS GROUPE SUISSE

Madame Jacqueline ALÈS :

- Représentant de la SAS AVILA, membre du Conseil de Surveillance de la SA ALES GROUPE.
- Directeur Général de la SAS AVILA.
- Administrateur des SA : LABORATOIRES LIERAC, LABORATOIRES PHYTOSOLBA.

Madame Thérèse FOSSARD :

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE
- Administrateur indépendant des Sociétés Anonymes suivantes : ALÈS GROUPE, LABORATOIRES LIERAC, LABORATOIRES PHYTOSOLBA.

Monsieur Bernard LAGRANGE :

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Madame Sylvie ALES

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Madame Patricia ALES

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Monsieur Yahn ALES

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Monsieur Serge MASSAT

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

DIRECTOIRE

Monsieur Raphael YOUSRI :

- Président du Directoire de la SA ALES GROUPE
- Directeur Général non administrateur des SA : LABORATOIRES PHYTOSOLBA, LABORATOIRES LIERAC.
- Président des SAS : DISTRI'COIFF, BOY DIFFUSION, ALES GROUPE DISTRIBUTION
- Directeur Général des SAS: LABORATOIRE DUCASTEL, CASTER, PHYTALES., ALES GROUPE INDUSTRIE, FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE,
- Président des sociétés ALES GROUPE ITALIA SPA (Italie), ALES GROUP Inc. (USA), ALES GROUPE CANADA, ALES GROUP BRASIL.

Monsieur Olivier BIANCHI :

- Directeur Général, membre du Directoire de la SA ALES GROUPE
- Président de la SAS ALES GROUPE FRANCE.
- Directeur Général de la SAS LABORATOIRE DUCASTEL
- Directeur des sociétés : ALES GROUPE UK, ALES GROUPE ASIA, ALES GROUPE HK
- Co- gérant de la Société ALES GROUPE ISTANBUL.

Monsieur Marc JEREMIE :

- Membre du Directoire de la SA ALES GROUPE
- Administrateur de la société ALES GROUPE HELLAS (Grèce)

Monsieur Stéphane SERISET :

- Membre du Directoire de la SA ALES GROUPE

Monsieur David GODARD :

- Membre du Directoire de la SA ALES GROUPE

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU DIRECTOIRE

A - Délégations de pouvoirs consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (prise en session extraordinaire) du 18 juin 2015 en vue de procéder à des augmentations de capital.

| | Plafonds autorisés | Utilisés | Solde subsistant | Date d'expiration |
|---|---------------------|----------|---------------------|-------------------|
| 1) Emissions d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à des actions. Plafonds applicables individuellement en cas : - d'émission avec droit préférentiel de souscription des actionnaires (11 ^{ème} résolution) - d'émission avec suppression de ce droit (13 ^{ème} résolution) | 15 M € nominal | NEANT | 15 M € nominal | 18.08.2017 |
| 2) Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, etc... (10 ^{ème} résolution) | 15 M € nominal | NEANT | 15 M € nominal | 18.08.2017 |
| 3) Augmentation de capital réservée à des salariés adhérents d'un P.E.E. ou P.P.E.S.V. (14 ^{ème} résolution) | 5% du nbr d'actions | NEANT | 5% du nbr d'actions | 18.08.2017 |

B - Délégation de pouvoirs consentie au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (prise en session ordinaire) du 23 juin 2016 en vue de procéder à des achats d'actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

| | Plafonds autorisés | Utilisés | Solde | Date d'expiration |
|---|--------------------|----------|--------------|-------------------|
| 1 - Achat d'actions dans la limite de 10 % du capital (8 ^{ème} résolution) | 43 566 300 € | 60 484 € | 43 505 816 € | 23/12/2017 |

APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Au titre des charges visées à l'article 39-4. du Code général des impôts, il a été réintégré dans le résultat imposable de l'exercice écoulé une somme de 35 358 euros correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 11 786 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la perte comptable s'élevant à la somme de - 1 147 552 euros en diminution du report à nouveau lequel passera alors d'un montant de 2 229 756 euros à un montant de 1 082 204 euros .

Aucun dividende ne sera versé au titre de l'exercice 2016.

Il sera également demandé à L'Assemblée de décider de virer la somme de 14 480 Euros du poste «autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au titre du solde des acquisitions et cessions opérées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices

| exercice | dividende global | dividende par action | Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction |
|----------|------------------|----------------------|---|
| 2013 | 4 297 887 € | 0,30 € | 0,30 € x nombre d'actions détenues* |
| 2014 | 5 082 736 € | 0,35 € | 0,35 € x nombre d'actions détenues* |
| 2015 | 5 082 736 € | 0,35 € | 0,35 € x nombre d'actions détenues* |

* nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET DÉCLARATION D'INTENTION

La S.A.S. AVILA, détenait au 31/12/2016, un total de 11 409 444 actions soit 78,57% du capital et 86,69 % des droits de vote de la société ALES GROUPE.

ACTIONS DETENUES EN AUTO CONTROLE

Au 31 décembre 2016 la société détenait 4021 actions en auto contrôle.

RÉGULATION DE COURS, ACQUISITIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Le 8 octobre 2008, ALES GROUPE a confié à un prestataire de services d'investissements la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires de la société ALES GROUPE, selon la Charte de déontologie de l'AFEI et approuvée par l'AMF.

Lors de la mise en place du contrat, 100 000 euros en numéraire ont été mis à disposition du compte de liquidité.

Au 31 décembre 2016, ce compte totalisait 5053 titres, soit 0,03 % du capital, et disposait d'une trésorerie de 37 332 euros.

JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 90 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, montant réparti à égalité entre chacun des membres du Conseil.

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE

| MONTANTS EN EUROS EXERCICE : 12 MOIS | EXERCICE 2012 | EXERCICE 2013 | EXERCICE 2014 | EXERCICE 2015 | EXERCICE 2016 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 28 242 582 | 28 652 582 | 28 944 208 | 29 044 208 | 29 044 208 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - ordinaires existantes | 14 326 291 | 14 326 291 | 14 472 104 | 14 522 104 | 14 522 104 |
| - à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| - Par conversion d'obligations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Par exercice de droits de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 26 505 585 | 24 149 724 | 28 424 725 | 23 204 889 | 24 711 022 |
| Résultats avant impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 361 690 | 4 553 865 | 358 398 | 4 082 626 | 1 086 502 |
| Impôts sur les bénéfices | (3 173 336) | (2 274 486) | (2 351 069) | (1 983 249) | (3 053 221) |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultats après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (121 427) | 3 839 286 | (1 652 578) | 6 462 767 | (1 147 552) |
| Résultat distribué | 1 432 181 | 4 297 887 | 5 082 736 | 5 082 736 | 0* |
| III. RÉSULTATS PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,25 | 0,48 | 0,19 | 0,42 | 0,29 |
| Résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions | (0,01) | 0,27 | (0,11) | 0,45 | (0,08) |
| Dividende attribué à chaque action | 0,10 | 0,30 | 0,35 | 0,35 | 0* |
| IV. PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 137 | 131 | 146 | 136 | 134 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 10 220 216 | 8 942 122 | 10 297 335 | 9 367 762 | 9 153 627 |
| Sommes versées en avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) | 4 813 377 | 4 231 356 | 4 707 410 | 4 627 884 | 4 253 936 |

* proposition

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

BILAN ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

| RUBRIQUES | MONTANTS BRUTS 31/12/2016 | AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/2016 | MONTANTS NETS 31/12/2016 | MONTANTS NETS 31/12/2015 |
|---|---------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| ACTIF NON COURANT | | | | |
| Ecarts d'acquisition | 29 373,1 | 4 633,2 | 24 739,9 | 24 739,9 |
| Immobilisations Incorporelles | 57 028,6 | 19 241,3 | 37 787,3 | 37 431,9 |
| Immobilisations Corporelles | 76 215,7 | 50 482,0 | 25 733,7 | 22 085,7 |
| Actifs Financiers disponibles à la vente | 1,7 | | 1,7 | 1,7 |
| Autres Actifs Financiers non courants | 1 719,8 | 2,2 | 1 717,6 | 1 728,0 |
| Instruments dérivés actifs non courants | | | 0,0 | 0,0 |
| Impôts différés actifs | 1 636,5 | | 1 636,5 | 1 194,0 |
| TOTAL ACTIF NON COURANT | 165 975,4 | 74 358,7 | 91 616,7 | 87 181,2 |
| ACTIF COURANT | | | | |
| Stocks et en cours | 55 039,8 | 6 787,3 | 48 252,5 | 37 346,9 |
| Créances clients et comptes rattachés | 56 166,9 | 2 441,8 | 53 725,1 | 52 168,0 |
| Impôts courants actifs | 4 346,9 | | 4 346,9 | 2 460,3 |
| Autres créances d'exploitation courantes | 6 132,9 | 441,0 | 5 691,9 | 7 239,3 |
| Autres actifs financiers courants | 39,1 | | 39,1 | 39,1 |
| Instruments dérivés actifs courants | 42,0 | | 42,0 | 15,6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 37 426,8 | | 37 426,8 | 28 649,4 |
| TOTAL ACTIF COURANT | 159 194,4 | 9 670,1 | 149 524,3 | 127 918,6 |
| Actifs relevant d'activités arrêtées | | | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL ACTIF | 325 169,8 | 84 028,8 | 241 141,0 | 215 099,8 |

BILAN PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

| RUBRIQUES | MONTANTS 31/12/2016 | MONTANTS 31/12/2015 |
|---|------------------------|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 29 044,2 | 29 044,2 |
| Primes liées au capital | 24 324,6 | 24 324,6 |
| Réserves Consolidées - Part du Groupe | 28 528,6 | 24 608,7 |
| Résultat Consolidé - Part du Groupe | 171,0 | 8 439,1 |
| Capitaux Propres - Part du groupe | 82 068,4 | 86 416,6 |
| Intérêts Minoritaires | 13,6 | 26,3 |
| CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE | 82 082,0 | 86 442,9 |
| PASSIF NON COURANT | | |
| Provisions pour risques et charges non courants | 12 224,3 | 11 575,4 |
| Emprunts et dettes financières - Part à plus d'un an | 78 027,1 | 37 341,7 |
| Instruments dérivés passifs - non courants | | 220,9 |
| Impôts différés passifs | 7 738,6 | 7 997,9 |
| Autres Passifs non courants | | |
| TOTAL PASSIF NON COURANT | 97 990,0 | 57 135,9 |
| PASSIF COURANT | | |
| Emprunts et dettes financières - Part à moins d'un an | 7 098,5 | 17 549,0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 24 096,4 | 21 220,7 |
| Impôts courants passifs | 268,2 | 845,7 |
| Autres dettes d'exploitation courantes | 29 605,9 | 31 682,1 |
| Instruments dérivés passifs courants | | 223,4 |
| TOTAL PASSIF COURANT | 61 069,0 | 71 521,0 |
| Passifs relevant d'activités arrêtées | | |
| TOTAL PASSIF | 241 141,0 | 215 099,8 |

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS

| RUBRIQUES | MONTANTS 31/12/2016 | MONTANTS 31/12/2015 RETRAITÉ | ÉVOLUTION |
|---|------------------------|------------------------------------|---------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 239 510,0 | 244 178,8 | -1,9% |
| Coût des Produits vendus | - 108 904,3 | - 104 785,1 | 3,9% |
| MARGE BRUTE | 130 605,7 | 139 393,7 | -6,3% |
| Frais Marketing et Commerciaux | - 88 051,5 | - 92 812,5 | -5,1% |
| Frais généraux et administratifs | - 31 388,2 | - 31 374,4 | 0,0% |
| FRAIS OPÉRATIONNELS | - 119 439,7 | - 124 186,9 | -3,8% |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | 11 166,0 | 15 206,8 | -26,6% |
| Autres produits non récurrents | 1 866,5 | 10 703,9 | -82,6% |
| Autres charges non récurrentes | - 5 004,2 | - 7 972,8 | -37,2% |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 8 028,3 | 17 937,8 | -55,2% |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 95,0 | 50,7 | 87,4% |
| Coûts de l'endettement financier brut | - 3 208,7 | - 1 193,8 | 168,8% |
| COÛTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | - 3 113,7 | - 1 143,1 | 172% |
| Autres Produits financiers | 28,5 | 52,4 | -45,6% |
| Autres Charges financières | - 2 195,7 | - 2 195,5 | 0,0% |
| RÉSULTAT FINANCIER | - 5 280,9 | - 3 286,2 | -60,7% |
| Impôt sur les résultats | - 2 575,2 | - 6 209,7 | 58,5% |
| RÉSULTAT NET DES ACT. POURSUIVIES - SOCIÉTÉS INTÉGRÉES | 172,2 | 8 441,9 | -98,0% |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | | | |
| RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES | 172,2 | 8 441,9 | |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 172,2 | 8 441,9 | |
| Intérêts Minoritaires | 1,2 | 2,8 | |
| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | 171,0 | 8 439,1 | -98% |
| Résultat Net par action - Part du Groupe | 0,01 | 0,58 | |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS

| | Montants 31/12/2016 | Montants 31/12/2015 | Evolution |
|---|------------------------|------------------------|------------------|
| Résultat Net Consolidé de la période | 172,2 | 8 441,9 | -8 269,7 |
| Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de taux IFC (IAS 19) | 220,97 | 22,7 | 198,2 |
| Effet d'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres | -717,0 | 461,8 | -1 178,8 |
| | 173,7 | -169,5 | 343,2 |
| Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | -150,2 | 8 756,9 | - 8 907,1 |
| Dont | | | |
| Part du groupe | -151,4 | 8 754,1 | - 8 905,5 |
| Part des minoritaires | 1,2 | 2,8 | -1,6 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS

| | Capital | Primes | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Ecart de conversion | Juste valeur instrument de taux | IFC (IAS 19) | Capitaux propres part du groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Capitaux Propres Total |
|--|-----------------|-----------------|----------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|--|------------------------|
| Capitaux propres à la clôture au 31/12/2014 | 28 944,2 | 24 424,4 | 22 159,8 | 7 727,0 | 458,9 | - 238,5 | -1 379,1 | 82 096,7 | 25,0 | 82 121,7 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées | | | 7 727,0 | -7 727,0 | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | 8 439,1 | | | | 8 439,1 | 2,8 | 8 441,9 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | 14,8 | 300,2 | 315,0 | | 315,0 |
| Total des produits et charges comptabilisés | | | | 8 439,1 | | 14,8 | 300,2 | 8 754,1 | 2,8 | 8 756,9 |
| Augmentation de Capital | 100,0 | -100 | | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Distribution de Dividendes | | | - 5 080,0 | | | | | - 5 080,0 | - 3,5 | - 5 083,5 |
| Variation des écarts de conversion | | | | | 550,0 | | | 550,0 | | 550,0 |
| Correction erreurs exercices antérieurs | | | 27,8 | | | | | 27,8 | | 27,8 |
| Actions gratuites | | | | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Variations de périmètre | | | -1,1 | | | | | -1,1 | 1,1 | 0,0 |
| Autres Variations | | | 69,1 | | | | | 69,1 | 0,9 | 70,0 |
| Capitaux propres à la clôture au 31/12/2015 | 29 044,2 | 24 324,4 | 24 902,6 | 8 439,1 | 1 008,9 | - 223,7 | - 1 078,9 | 86 416,6 | 26,3 | 86 442,9 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées | | | 8 439,1 | -8 439,1 | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | 171,0 | | | | 171,0 | 1,2 | 172,2 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | 143,6 | -466,1 | -322,5 | | -322,5 |
| Total des produits et charges comptabilisés | | | | 171,0 | | 143,6 | -466,1 | -151,5 | 1,2 | -150,3 |
| Augmentation de Capital | | | | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Distribution de Dividendes | | | - 5 080,7 | | | | | - 5 080,7 | - 1,2 | - 5 081,9 |
| Variation des écarts de conversion | | | | | -300,8 | | | -300,8 | | -300,8 |
| Correction erreurs exercices antérieurs | | | 39,1 | | | | | 39,1 | | 39,1 |
| Actions gratuites | | | 1 134,3 | | | | | 1 134,3 | | 1 134,3 |
| Variations de périmètre | | | 11,4 | | | | | 11,4 | -12,4 | -1,0 |
| Autres Variations | | | | | | | | 0,0 | -0,3 | -0,3 |
| Capitaux propres à la clôture au 31/12/2016 | 29 044,2 | 24 324,4 | 29 445,8 | 171,0 | 708,1 | -80,1 | - 1 545,0 | 82 068,4 | 16,3 | 82 082,0 |

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS

| | Exercice 2016 | Exercice 2015 Retraité |
|--|------------------|---------------------------|
| Résultat Net avant Impôt | 2 747,4 | 14 651,6 |
| Dotation aux Amortissements et provisions sur actifs immobilisés | 4 254,7 | 3 971,3 |
| Dotation aux Provisions pour R et C | 1 418,3 | 3 114,9 |
| Reprise de Provisions pour R et C | -1 489,7 | -5 677,2 |
| Provision pour plan d'actions gratuites | | |
| Dotation aux Provisions sur Actifs CT | 2 645,9 | 620,4 |
| Reprise de Provisions sur Actifs CT | -2 234,4 | -2 411,9 |
| Charges et produits sans effet de trésorerie | 4 594,8 | -328,5 |
| Charges et produits de placement et de financement | 3 113,7 | 1 143,1 |
| Variation des Stocks | -11 398,3 | 6 254,2 |
| Variation du Crédit Client | -1 753,0 | 5 545,9 |
| Variation autres Actifs CT opérationnels | 1 181,9 | 3 226,0 |
| Variation du Crédit Fournisseur | 2 935,2 | -3 948,4 |
| Variation autres Passifs CT opérationnels | -3 733,7 | 493,0 |
| Variation des créances et dettes opérationnelles | -12 767,9 | 11 570,7 |
| Intérêts nets payés | -1 322,0 | -1 153,0 |
| Impôts sur le résultat payés | -4 426,4 | -8 037,5 |
| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | -8 060,4 | 17 792,4 |
| Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles | -8 335,2 | -8 887,5 |
| Acquisitions d'immobilisations Financières | -42,8 | -521,8 |
| Produits nets de cessions d'actifs disponibles à la vente | | 452,2 |
| Incidence des variations de périmètres avec changement de contrôle | | -10 391,1 |
| Produits nets de cessions d'Immobilisations | 164,4 | 884,2 |
| Dividendes reçus des entreprises associées | | |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS | -8 213,6 | -18 464,0 |
| Dividendes versés | -5 081,8 | -5 082,8 |
| Augmentation de Capital Ales Groupe S.A. | | |
| Incidence des variations de périmètre | -1,2 | |
| Augmentation des Emprunts | 61 366,6 | 25 442,1 |
| Remboursement des Emprunts | -29 726,7 | -14 045,6 |
| Augmentation des Emprunts à court terme | | |
| Remboursement des Emprunts à court terme | | -374,4 |
| Augmentation de l'endettement au titre des crédits baux | 593,6 | 8,3 |
| Remboursement de l'endettement au titre des crédits baux | -912,4 | -847,8 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS | 26 238,1 | 5 099,8 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE | 9 964,1 | 4 428,2 |
| TRÉSORERIE D'OUVERTURE | 24 627,5 | 20 514,5 |
| TRÉSORERIE DE CLÔTURE | 34 486,9 | 24 627,5 |
| Incidence des variations des cours des devises | -104,6 | -315,2 |

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

EN MILLIERS D'EUROS

| | Montants 31/12/2016 | Variation | Montants 31/12/2015 |
|---|------------------------|------------------|------------------------|
| Trésorerie brute | 37 426,8 | 8 777,4 | 28 649,4 |
| Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants | - 2 939,8 | 1 082,0 | - 4 021,8 |
| Trésorerie nette | 34 487,0 | 9 859,4 | 24 627,6 |
| Endettement financier brut | - 82 185,8 | -31 316,9 | - 50 868,9 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET | - 47 698,8 | -21 457,5 | - 26 241,3 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

SOMMAIRE

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2016 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- 2.1 – Périmètre de consolidation
- 2.2 – Méthodes de consolidation
- 2.3 – Liste des sociétés consolidées
- 2.4 – Date de clôture

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.1 – Principes généraux d'évaluation des comptes
- 3.2 – Présentation des comptes
- 3.3 – Changements de méthodes
et de présentation des comptes
- 3.4 – Corrections antérieures

4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 – Notes sur l'actif consolidé

- 4.1.0 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 4.1.1 – Écarts d'acquisition
- 4.1.2 – Immobilisations incorporelles
- 4.1.3 – Immobilisations corporelles
- 4.1.4 – Actifs financiers disponibles à la vente
- 4.1.5 – Autres actifs financiers non courants
- 4.1.6 – Impôts différés actifs
- 4.1.7 – Stocks
- 4.1.8 – Créances courantes
- 4.1.9 – Instruments dérivés actifs
- 4.1.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

- 4.1.11 – Actifs relevant d'activités arrêtées
- 4.1.12 – Opérations en devises et risque de change

4.2 – Notes sur le passif consolidé

- 4.2.1 – Provisions pour risques et charges
- 4.2.2 – Dettes financières et risques sur endettement
- 4.2.3 – Engagements hors bilan
- 4.2.4 – Impôts différés passifs
- 4.2.5 – Instruments dérivés passifs
- 4.2.6 – Passifs relevant d'activités arrêtées

4.3 – Notes sur le compte de résultat consolidé

- 4.3.1 – Analyse des frais opérationnels
- 4.3.2 – Autres produits et charges
- 4.3.3 – Résultat financier
- 4.3.4 – Impôts sur les bénéfices
- 4.3.5 – Résultat des activités arrêtées

4.4 – Notes sur le tableau de flux consolidé

- 4.4.1 – Analyse de la trésorerie nette
- 4.4.2 – Lignes de crédit non utilisées
- 4.4.3 – Flux de trésorerie concernant la capacité de production
- 4.4.4 – Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

4.5 – Autres informations sur les états financiers

- 4.5.1 – Informations par secteurs géographiques
- 4.5.2 – Effectifs
- 4.5.3 – Transactions avec les parties liées
- 4.5.4 – Capital
- 4.5.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2016 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Événements de l'exercice 2016

Afin de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et la gestion opérationnelle de l'activité de distribution de produits de coiffure professionnels, la société Boy Diffusion (qui avait été renommée Alès Groupe Distribution le 28/12/2015) a apporté sa branche complète d'activité de distribution à CB Distribution (qui avait été renommée Boy Diffusion le 28/12/2015). De même, les sociétés Boy Diffusion Carcassonne, Boy Diffusion Montauban, Boy Diffusion Bordeaux, Boy Diffusion Tarbes, Boy Diffusion Portet, Boy Diffusion Rodez, Boy Diffusion Agen et Boy Diffusion Albi ont été fusionnées dans CB Distribution. L'ensemble de ces opérations ont pris effet au 1er janvier 2016.

Le 12 février 2016, le groupe a procédé au placement d'une émission obligataire de type EURO PP multi tranches d'un montant total de 60 millions d'euros et de maturités à 6, 7 et 8 ans, auprès d'investisseurs institutionnels européens. L'émission de ces obligations non cotées et non assorties de suretés permet au groupe de financer son développement tout en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement. Notamment, suite à cette opération, le groupe a procédé sur l'exercice au remboursement anticipé d'emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 22,6 millions d'euros et à la mise en place de lignes de crédit revolving confirmées à 5 ans pour un montant de 40 millions d'euros.

Au 4ème trimestre 2016, le groupe a pris la décision d'arrêter l'activité commerciale de sa filiale Suisse et de la transférer à un distributeur à compter du 1er janvier 2017. Les charges nettes liées à cette opération sont incluses dans les Autres Produits et Charges pour un montant de 0,7 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'est établi à 239,5 millions d'euros en repli de 1,9 %.

L'activité en France, (43,0 % du chiffre d'affaires consolidé), a enregistré sur l'exercice un chiffre d'affaires de 102,9 millions d'euros en retrait de 1,8%.

L'international (57,0 % de l'activité du Groupe), s'inscrit en baisse de 1,9 % avec un chiffre d'affaires de 136,6 millions d'euros sur l'exercice. Les filiales clôturent à 108,8 millions d'euros à taux courants (-4,0%). Ce repli est principalement dû à la filiale allemande, à la filiale américaine dont la restructuration en cours inclut l'arrêt ou la réorganisation de secteurs commerciaux non rentables, et à l'arrêt de l'activité de la filiale Suisse au 4ème trimestre (voir ci-après). Les ventes vers les distributeurs progressent de 7,0 % avec un chiffre d'affaires de 27,8 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant ressort à 11,2 millions d'euros, en baisse de 4,0 millions d'euros du fait de la légère baisse du chiffre d'affaires, de l'érosion du taux de marge brute liée à l'intégration de l'activité de distribution de coiffure professionnelle sur une année complète et au poids plus important des opérations promotionnelles et malgré la compression des frais marketing et commerciaux. Ce résultat tient compte du changement de présentation adopté au cours de l'exercice au sujet de la charge encourue au titre de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) due par les sociétés Françaises (voir ci-après paragraphe 3.3 changements de méthode et de présentation).

Le solde des « Autres Produits et Charges » est de - 3.1 millions d'euros, dont 0,7 millions d'euros au titre de l'arrêt de l'activité commerciale de la filiale Suisse, alors qu'il était

positif de 2.7 millions d'euros au 31 décembre 2015 suite à l'enregistrement d'un produit de 1,3 millions d'euros au titre du litige avec l'ancien Directeur Général et d'un produit de 4,5 millions d'euros au titre de la plus-value nette dégagée à l'occasion du transfert rue François 1er de la boutique CARON située précédemment avenue Montaigne à Paris.

Les frais financiers de la période sont en forte augmentation du fait, principalement, des intérêts courus au titre des emprunts obligataires, de la prise en charge des commissions de mise en place de ces mêmes emprunts obligataires et des lignes de crédit revolving confirmées ainsi que des charges liées à la résiliation anticipée des couvertures de taux qui avaient été souscrites pour couvrir les emprunts bancaires remboursés au cours de l'exercice.

En conséquence, et après enregistrement de la charge d'impôt, le résultat net consolidé ressort à 171 milliers d'euros.

Il n'y a pas eu d'autres événements au cours de l'exercice 2016 susceptibles d'influer sur la présentation des comptes.

Événements postérieurs à la clôture des comptes

Tous les événements susceptibles d'avoir un impact sur les comptes et dont le Groupe a eu connaissance postérieurement au 31 décembre 2016 ont été inscrits dans les comptes consolidés.

Le Groupe a pris la décision d'arrêter l'activité commerciale de sa filiale Anglaise et de la transférer à un distributeur à partir de début avril 2017.

Au 31 décembre 2016, le ratio Endettement financier net consolidé/Ebitda consolidé ressort à 3,01. En conséquence, le taux d'intérêt payé par la société au titre des emprunts Euro PP en cours augmentera de 50 bps en 2017 et la société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2016.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 - Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe ALES GROUPE est inclus dans le périmètre de consolidation.

Comme indiqué au paragraphe 1, la société Boy Diffusion (qui avait été renommée Alès Groupe Distribution le 28/12/2015) a apporté sa branche complète d'activité de distribution à CB Distribution (qui avait été renommée Boy Diffusion le 28/12/2015). De même, les sociétés Boy Diffusion Carcassonne, Boy Diffusion Montauban, Boy Diffusion Bordeaux, Boy Diffusion Tarbes, Boy Diffusion Portet, Boy Diffusion Rodez, Boy Diffusion Agen et Boy Diffusion Albi ont été fusionnées dans CB Distribution. L'ensemble de ces opérations a pris effet au 1er janvier 2016.

La société Laboratoires JOWAE, nouvellement créée, est intégrée au périmètre de consolidation. Cette société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2016.

2.2 - Méthodes de consolidation

Les sociétés détenues directement ou indirectement à 40 % ou plus, et dont le groupe a le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

2.3 - Liste des sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées figure en annexe.

2.4 - Date de clôture

L'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 - Principes généraux d'évaluation des comptes

a - Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ALES GROUPE ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêt des comptes.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1er janvier 2004, y compris les normes IAS 32 et IAS 39, à l'exception d'une exemption prévue par la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS : évaluation à la juste valeur au 1er janvier 2004 de certains terrains de constructions, celles-ci constituant le coût historique par convention. L'impact définitif du passage au référentiel IFRS a fait l'objet d'une description détaillée dans l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2005.

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » précise dans son paragraphe 47 que « les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ».

Suite aux modifications apportées par la loi de finances 2017 au taux d'impôt supporté progressivement par les sociétés françaises à compter du 1er janvier 2017, le Groupe a réévalué les impôts différés constatés dans les Comptes Consolidés en fonction des dates probables de recouvrement. Il en résulte un impact positif sur les réserves consolidées – part du groupe de 1,1 million d'euros dont + 2,5 millions d'euros au titre des marques, - 0,4 millions d'euros au titre des indemnités de Fin de Carrière, - 0,4 au titre de l'élimination des marges en stocks et - 0,2 millions d'euros au titre du retraitement des crédit-baux.

Hormis cet élément, les méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers au 31 décembre 2015.

b - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et annexes. Ces estimations sont fondées sur le jugement et les informations disponibles à la date d'établissement des comptes. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents des estimations notamment sur la détermination des provisions pour risques et charges. La valeur des actifs incorporels est testée lors de la clôture des comptes annuels.

Les postes concernés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 12,2 millions d'euros pour les provisions pour risques et charges (cf note 4.2.1) et à 59,5 millions d'euros net pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles non amortissables (cf notes 4.1.1 et 4.1.2).

c - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

• Classification des actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les titres de placement sont enregistrés en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Néanmoins, les parts d'OPCVM de trésorerie et des placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts sont compris dans la trésorerie.

Les « Actifs Financiers disponibles à la vente » sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents sont directement enregistrés en capitaux propres sur la ligne « juste valeur par situation nette ». Si la perte latente est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat. Les titres de participation correspondant à des titres non cotés sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable et en l'absence d'indice de dépréciation.

• Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place.

L'efficacité de la relation de couverture est démontrée par des tests prospectifs et rétrospectifs.

Dès lors que le principe de la comptabilité de couverture est applicable, les instruments financiers sont enregistrés comme suit :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture dans la mesure de leur efficacité. Cette règle est notamment appliquée aux instruments financiers de couverture des créances clients en devises.

En dépit de l'amendement d'IAS 39 sur les transactions intra-groupes qui rend possible l'application de la comptabilité de couverture pour les opérations visant à couvrir des transactions intra-groupes hautement probables, le Groupe continue d'exclure de la comptabilité de couverture les couvertures de flux de trésorerie se rapportant à des flux intragroupes. Cette règle est notamment appliquée pour l'enregistrement des variations de valeur des instruments de couverture des prévisions de facturations intragroupes en devises.

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres, la variation de valeur de la part inefficace étant comptabilisée en produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts. Cette règle est notamment appliquée aux couvertures de taux sur emprunts.

Enfin, la variation de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat.

d - Frais de recherche et développement (IAS 38)

La norme IAS 38 impose de comptabiliser les frais de développement et les brevets créés en interne à l'actif au cas où la société concernée remplirait six conditions cumulatives énoncées par la norme.

Le Groupe ne remplit pas cumulativement ces conditions et enregistre directement en charge ses frais de recherche et développement, à l'exception toutefois des frais de développement des sites e-commerce des marques Phyto et Lierac qui ont été activés pour un montant de 506 milliers d'euros

3.2 - Présentation des comptes

a - Présentation du bilan

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états Financiers » rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont présentés dans les éléments courants.

b - Présentation du Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction. Cette présentation est celle couramment adoptée dans le secteur de la cosmétique et facilite l'élaboration de l'information sectorielle requise par IFRS 8.

Les principaux agrégats du compte de résultat sont les suivants :

Chiffre d'affaires net (ou produit des activités ordinaires)

Il correspond aux ventes de produits et de prestations déduction faite des ristournes et remises y compris les remises de fin d'année, et après prise en compte de la variation des provisions pour retours.

Coût des produits vendus

Il correspond à la somme des achats, frais sur achats, frais de production, de recherche et développement, de logistique, ainsi que les redevances dues à des tiers, au titre des prestations et produits livrés aux clients. Les échantillons et articles promotionnels livrés aux clients sont considérés par le groupe comme un complément du prix de revient et inclus à ce titre dans le coût des produits vendus.

Frais marketing et commerciaux

Ce poste inclut l'ensemble des frais marketing et de formation alloués au développement des marques, les frais des forces de vente et des services commerciaux support

Frais généraux et administratifs

Ce poste inclut les frais d'administration générale de services généraux et de siège, les frais informatiques autres que ceux dédiés à la production et à la logistique, et les frais immobiliers autres que ceux dédiés à la production et à la logistique.

Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Ils incluent les plus ou moins values de cession, les dépréciations des actifs incorporels et écarts d'acquisition ainsi que les revenus et charges non récurrents relevant de l'exploitation qui enregistrent les effets des événements majeurs intervenus pendant

la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

Résultat Financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net, les autres produits et charges financiers et le résultat de change.

- **Le coût de l'endettement financier net** inclut, d'une part les charges d'intérêt sur emprunt et opérations de couverture ainsi que la variation de valeur des instruments de couverture afférant à ces emprunts portée en résultat, et d'autre part les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

- **Les autres produits et charges financiers** incluent les dividendes reçus et plus et moins values de cession de titres non consolidés, les produits sur prêts, les commissions bancaires, les autres frais et produits financiers divers.

- **Le résultat de change** inclut l'ensemble des profits et pertes de change y compris les variations de juste valeur des instruments de couverture de change portées en résultat.

Résultat des activités arrêtées

Cette rubrique comprend les plus et moins values de cession et les résultats de la période des activités arrêtées.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité arrêtée serait classée dans cette rubrique dès lors qu'elle constituerait une ligne d'activité ou une zone géographique distincte pour le Groupe.

c - Présentation du tableau de flux

Le choix de la présentation du tableau de flux est la méthode indirecte qui part du résultat net avant impôt.

Les intérêts sont classés en flux de trésorerie opérationnelle comme le permet la norme IAS 7.

d - Présentation de l'information sectorielle

Le Groupe a mis en oeuvre la norme IFRS 8. Les modalités de présentation des secteurs opérationnels retenus par le Groupe sont présentées au paragraphe 4.5.1.

3.3 - Changements de méthodes

Pour se conformer à la pratique majoritaire constatée pour son secteur d'activité, le Groupe a opté pour l'enregistrement de la taxe CVAE, calculée en fonction de la valeur ajoutée et supportée par les sociétés françaises en charge d'impôt conformément à l'option ouverte par IAS12.

L'effet de ce changement de présentation sur l'exercice 2016 est de 1 032 milliers d'euros en diminution des frais généraux et administratifs et en augmentation de la charge d'impôt.

Le compte de résultat 2015 a été retraité pour assurer la comparabilité des comptes. L'effet de sur l'exercice 2015 est de 1 123 milliers d'euros en diminution des frais généraux et administratifs et en augmentation de la charge d'impôt.

Aucun impôt différé actif ou passif n'a été comptabilisé à ce sujet en l'absence d'impact significatif sur les comptes consolidés. Il n'y a pas eu d'autres changements de méthode ou de présentation sur l'exercice 2016 ayant un effet significatif sur les comptes consolidés.

3.4 - Corrections antérieures

Des erreurs diverses, individuellement non significatives impactent également positivement les capitaux propres – part du groupe pour 39,1 milliers d’euros.

4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 - Notes sur l’actif consolidé

4.1.0 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères ont été convertis en euros, selon la méthode du taux de clôture. Les comptes de résultat des mêmes sociétés sont convertis aux taux moyens de l’exercice. Les écarts de conversion sont inscrits sur une ligne spécifique dans les capitaux propres.

Les cours retenus sont les suivants :

| Devises | Taux de clôture 31.12.16 | Taux moyen de l'exercice | Taux d'ouverture 01.01.16 |
|---------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| USD | 1,0541 | 1,1066 | 1,0887 |
| GBP | 0,8562 | 0,8189 | 0,7339 |
| CAD | 1,4188 | 1,4664 | 1,5116 |
| PLN | 4,4103 | 4,3636 | 4,2639 |
| CHF | 1,0739 | 1,0902 | 1,0835 |
| HKD | 8,1751 | 8,5900 | 8,4376 |
| BRL | 3,4305 | 3,8616 | 4,3117 |
| TRY | 3,7072 | 3,3427 | 3,1765 |

Analyse de la variation de l'écart de conversion

| En Milliers d'Euros | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
|------------------------------------|------------|--------------|--------------|
| Ales Group Inc | 658 | 470 | 188 |
| Ales Group UK | 16 | 151 | -135 |
| Ales Group Canada | 221 | 197 | 24 |
| Ales Group Polska | - 98 | - 70 | - 28 |
| Ales Group Suisse | 284 | 280 | 4 |
| Ales Group Asia | 380 | 318 | 62 |
| Ales Group Istanbul | - 629 | - 231 | -398 |
| Ales Group Brésil | - 16 | 2 | - 18 |
| Autres Filiales | - 108 | - 108 | 0 |
| Total part du Groupe | 708 | 1 009 | - 301 |
| Ales Group Inc | 91 | 91 | 0 |
| Autres filiales | - 29 | - 29 | 0 |
| Total part des minoritaires | 62 | 62 | 0 |

4.1.1 - Ecarts d'acquisition

Détermination des écarts

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation (« impairments tests ») au moins une fois par an à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère significatif du dernier trimestre dans la saisonnalité de l'activité. Néanmoins, si des indices significatifs de perte de valeur apparaissent en cours d'exercice, le Groupe procéderait à une dépréciation de l'actif concerné dès l'arrêté des comptes.

Toute dépréciation constatée sur un écart d'acquisition est irréversible.

Détermination des indices de pertes de valeur

Les indices de perte de valeur utilisés dans le groupe dépendent de la nature des actifs :

- Pour les actifs incorporels et notamment les marques : évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant générés par l'actif en retrait significatif par rapport au budget et au plan opérationnel prévu en début d'exercice.

- Pour les actifs immobiliers non industriels : évolution négative du marché d'actifs comparables pouvant conduire à une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable.

- Pour les actifs industriels et autres actifs corporels : arrêt d'exploitation de l'actif.

Détermination des U.G.T.

Les 'impairments tests' s'appuient sur des regroupements d'unités génératrices de trésorerie appréciées au niveau des marques. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée du prix de vente net et de la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs), dans la mesure où ces deux valeurs peuvent être approchées.

Pour chaque unité génératrice de trésorerie, le flux de trésorerie correspond à la somme du résultat opérationnel avant impôt, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, des investissements nets et de la variation du besoin en fonds de roulement avant impôts. Ces flux de trésorerie sont estimés sur la base de budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant de 1,5%, et actualisés. La valeur terminale est déterminée sur la base du dernier flux extrapolé.

Le taux d'actualisation est un taux avant impôt qui correspond au taux de l'OAT 10 ans à la date du calcul (soit 0,68 % au 31 décembre 2016) majoré d'une prime de risque (soit 6 %) soit un taux d'actualisation de 6,68 %.

Les taux de croissance utilisés pour les projections de flux de trésorerie reflètent la disparité des progressions attendues par activité.

La variation des taux de +/- 0,5% du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini ne modifie pas la valeur recouvrable au point de la rendre inférieure à la valeur comptable.

Le Groupe recourt ponctuellement à des expertises externes afin de conforter ses propres évaluations

Variation des écarts d'acquisitions

| En Milliers d'Euros | 31/12/15 | Variation | 31/12/16 |
|---|---------------|-----------|---------------|
| Ecarts d'acquisitions | | | |
| Impôts différés attachés aux marques | | | |
| Brut | 18 018 | 0 | 18 018 |
| Impairment | - 4 577 | 0 | - 4 577 |
| Net | 13 441 | 0 | 13 441 |
| Ecarts d'acquisition autres | | | |
| Brut | 11 355 | | 11 355 |
| Impairment | - 56 | | - 56 |
| Net | 11 299 | 0 | 11 299 |
| Total Net | 24 740 | 0 | 24 740 |

Lors de la mise en application des normes IFRS, et pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe avait opté pour l'application rétrospective de ses regroupements d'entreprise antérieurs au 1er janvier 2004.

En application d'IAS 12, les impôts différés passifs antérieurement non comptabilisés en principes français au titre des différences temporaires relatives à des marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise et non cessibles séparément de l'entreprise acquise, ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture IFRS au 01-01-04. Dans le cadre de l'application rétrospective de IFRS 3, l'impact de cet ajustement d'impôts différés passifs a été inscrit en écart d'acquisition pour un montant de 18 018 milliers d'euros. Ces écarts d'acquisition sont analysés au sein de l'UGT Pôle coiffure.

L'impôt différé relatif à la marque CARON pour 4 577 milliers d'euros a été totalement déprécié.

Ainsi, le poste comprend essentiellement les impôts différés attachés aux marques pour un montant net de 13 441 milliers d'euros, ces écarts d'acquisition sont analysés au sein de l'U.G.T. Pôle coiffure

Les prises de contrôle des sociétés de distribution BOY DIFFUSION et DISTRI COIFF réalisées sur l'exercice 2015 ont générées des écarts d'acquisition à hauteur de 7 700 milliers d'euro.

Les autres écarts d'acquisition proviennent d'écarts antérieurement constatés sur la société Ducastel (1 495 milliers d'euros), sur la filiale Ales groupe GmbH (1 037 milliers d'euros), et au reclassement en écart d'acquisition de l'écart de première consolidation sur Ducastel antérieurement affecté au fonds de commerce (1 067 milliers d'euros).

Le reporting interne permet, lors de la clôture annuelle, de tester ces « autres écarts d'acquisitions » au niveau de l'U.G.T. Ducastel

4.1.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles non amortissables

Elles sont essentiellement constituées par les valeurs affectées aux marques détenues par le Groupe ainsi qu'aux droits aux baux.

Conformément à IAS 36, les immobilisations incorporelles font l'objet d'une dépréciation dans les conditions décrites au § 4.1.1 ci-dessus.

Pour les marques PHYTO et LIERAC, le groupe a déterminé la valeur recouvrable à partir de la valeur d'utilité basée sur valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des U.G.T.

Pour la marque CARON, le groupe a reconduit la méthode d'évaluation fondée sur les redevances implicites appliquées lors des exercices précédents, par un expert indépendant.

Les redevances implicites sont calculées à partir d'un taux de redevance de 6 %, communément utilisé dans le secteur Luxe-Parfums et actualisées à 8 % sur 10 ans.

AU 31/12/2016 les impairments tests ne font pas apparaître de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisitions

Les droits aux baux des boutiques CARON situées rue François 1er et rue du Faubourg Saint Honoré sont inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Le Groupe ne les amortit pas compte tenu de l'existence d'un réel marché actif.

Immobilisations incorporelles amortissables

Les immobilisations incorporelles amortissables sont constituées essentiellement de :

-Logiciels amortis sur une durée de 1 à 5 ans

-Frais de dépôts sur marques acquises amortis sur la durée du dépôt

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charges ainsi que les frais relatifs à la propriété industrielle développée en interne par le groupe, à l'exception toutefois des frais de développement des sites de e.commerce des marques Phyto et Lierac qui ont été activés pour un montant de 506 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (montants en milliers d'Euros).

Variation des Immobilisations Incorporelles

| | 31/12/15 | Augmentation | Diminution | 31/12/16 |
|--|---------------|--------------|------------|---------------|
| Marques | | | | |
| Brut | 45 205 | 0 | 0 | 45 205 |
| Impairment | -13 136 | 0 | 0 | -13 136 |
| Net | 32 069 | 0 | 0 | 32 069 |
| Droits au Bail | | | | |
| Brut | 2 659 | 100 | 0 | 2 759 |
| Depreciation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Net | 2 659 | 100 | 0 | 2 759 |
| Brut total | 47 864 | 100 | 0 | 47 964 |
| Impairment total | - 13 136 | 0 | 0 | - 13 136 |
| Net total | 34 728 | 100 | 0 | 34 828 |
| Logiciels et autres immobilisations | | | | |
| Brut | 8 320 | 905 | - 161 | 9 064 |
| Amortissements | - 5 616 | - 667 | 178 | - 6 105 |
| Net | 2 704 | 238 | 18 | 2 959 |
| Total Immobilisations Incorporelles | | | | |
| Brut | 56 184 | 1 005 | - 161 | 57 029 |
| Impairment/Amortissement | - 18 752 | - 667 | 178 | - 19 241 |
| Net | 37 432 | 338 | 18 | 37 787 |

4.1.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe a opté pour la réévaluation de certaines immobilisations comme décrit au paragraphe 3.1- a, les justes valeurs devenant ainsi le coût historique par convention. Les autres immobilisations ont été conservées à leur coût d'entrée historique.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations et sont calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens, ces dernières pouvant être adaptées en fonction du degré d'utilisation des biens.

Aucune valeur résiduelle n'a été retenue en l'absence d'élément permettant de les déterminer de façon fiable.

Les durées d'amortissement en mode linéaire retenues par le groupe sont les suivantes:

| Types d'immobilisations Corporelles | Durées |
|-------------------------------------|------------|
| Immeubles à usage de bureau | 50 ans |
| Constructions et aménagements : | |
| - Gros Œuvre | 30 ans |
| - Clos/Couverts | 30 ans |
| - Lots techniques | 20 ans |
| - Second Œuvre | 10 ans |
| Installations techniques | 10 ans |
| Matériels techniques | 5 à 10 ans |
| Autres Immobilisations Corporelles | 5 à 10 ans |
| Mobilier commercial | 3 ans |

Location financement

Les biens utilisés par le groupe dans le cadre d'un contrat de location financement sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles incorporent les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées,
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

| Variation des Immobilisations Corporelles | montants en milliers d'Euros | | | |
|---|------------------------------|--------------|----------------|---------------|
| | 31/12/15 | Augmentation | Diminution | 31/12/16 |
| VALEURS BRUTES | | | | |
| Terrains | 2 031 | 0 | - 9 | 2 023 |
| Terrains en Crédit-Bail | 1 359 | 0 | 0 | 1 359 |
| Constructions | 20 793 | 90 | - 3 353 | 17 530 |
| Constructions en Crédit-Bail | 11 720 | 0 | 0 | 11 720 |
| Installations Techniques matériel/outillage | 18 159 | 1 849 | - 1 509 | 18 499 |
| Installations Techniques en crédit bail | 0 | 563 | 0 | 563 |
| Autres immobilisations corporelles | 17 084 | 6 694 | - 1 018 | 22 760 |
| En Cours, avances et acomptes | 3 645 | 0 | - 1 884 | 1 761 |
| TOTAL | 74 792 | 9 196 | - 7 772 | 76 216 |
| AMORTISSEMENTS | | | | |
| Terrains | 123 | 0 | 9 | 132 |
| Terrains en Crédit-Bail | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Constructions | 17 975 | 376 | - 3 356 | 14 996 |
| Constructions en Crédit-Bail | 6 451 | 437 | 0 | 6 888 |
| Installations Techniques matériel/outillage | 15 624 | 1 166 | - 1 478 | 15 312 |
| Installations Techniques en crédit bail | 0 | 39 | 0 | 39 |
| Autres immobilisations corporelles | 12 533 | 1 558 | - 975 | 13 116 |
| En Cours, avances et acomptes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 52 706 | 3 577 | - 5 801 | 50 482 |
| VALEURS NETTES | | | | |
| Terrains | 1 908 | 0 | -18 | 1 891 |
| Terrains en Crédit-Bail | 1 359 | 0 | 0 | 1 359 |
| Constructions | 2 818 | - 287 | 3 | 2 534 |
| Constructions en Crédit-Bail | 5 270 | - 437 | 0 | 4 833 |
| Installations Techniques matériel/outillage | 2 535 | 682 | - 30 | 3 187 |
| Installations Techniques en crédit bail | 0 | 525 | 0 | 525 |
| Autres immobilisations corporelles (2) | 4 551 | 5 135 | - 42 | 9 644 |
| En Cours, avances et acomptes | 3 645 | 0 | - 1 884 | 1 761 |
| TOTAL | 22 086 | 5 619 | - 1 971 | 25 734 |

Les principaux investissements de l'exercice 2016 concernent l'aménagement et l'équipement des sites industriels, l'aménagement de locaux commerciaux et des investissements en points de vente.

4.1.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les éléments inclus dans ce poste ne sont pas significatifs.

4.1.5 - Autres Actifs financiers non courants

Ils comprennent divers prêts et dépôts et cautionnements versés.

4.1.6 - Impôts Différés Actifs

Ils proviennent des impôts différés constatés au titre des filiales étrangères ainsi que d'un impôt différé sur le déficit fiscal constaté par les sociétés intégrées fiscalement en 2016 dès lors que ces sociétés présentent une rentabilité durablement positive et/ou que le calendrier de consommation de ces impôts peut s'effectuer dans un délai raisonnable.

Ils se répartissent comme suit :

| En Milliers d'Euros | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
|----------------------|--------------|--------------|------------|
| Ales Groupe Italie | 1 015 | 1 150 | - 134 |
| Ales Groupe Pologne | 32 | 40 | - 8 |
| Ales Groupe Portugal | 1 | 4 | - 3 |
| Sociétés françaises | 587 | 0 | 587 |
| TOTAL | 1 637 | 1 194 | 443 |

Le groupe dispose de 13 804 milliers d'euros de déficits reportables. Les échéances de ces déficits se situent majoritairement au-delà de 2021.

4.1.7- Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Prix Moyen Pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur probable de réalisation devient inférieure au prix de revient. Il s'agit essentiellement de produits dont la péremption devient probable ou de produits dont la commercialisation est arrêtée ou décidée.

Les stocks s'analysent comme suit **en Milliers d'Euros**

| | Valeur brute 31/12/16 | Dépréciation 31/12/16 | Valeur nette 31/12/16 | Valeur nette 31/12/15 | Variation |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| Matières Premières et composants | 18 434 | - 1 903 | 16 531 | 12 147 | 4 384 |
| En Cours | 3 276 | - 198 | 3 078 | 1 531 | 1 547 |
| Produits Finis | 33 330 | - 4 686 | 28 644 | 23 670 | 4 974 |
| TOTAL | 55 040 | - 6 787 | 48 252 | 37 347 | 10 906 |

Au 31 décembre 2016, les dotations aux dépréciations des stocks s'élèvent à 1 802,6 milliers d'euros et les reprises à 1 218,6 milliers d'euros.

La méthode de valorisation utilisée par le groupe exclut tout risque de surévaluation des stocks due à la sous-activité industrielle.

4.1.8 - Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit **en Milliers d'Euros**

| | Valeur brute 31/12/16 | Dépréciation 31/12/16 | Valeur nette 31/12/16 | Valeur nette 31/12/15 | Variation |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Créances Clients | 56 167 | - 2 442 | 53 725 | 52 168 | 1 557 |
| Impôts courants actifs (1) | 4 347 | 0 | 4 347 | 2 460 | 1 887 |
| Autres créances courantes (2) | 4 774 | - 441 | 4 333 | 4 993 | - 660 |
| Charges Constatées d'avance | 1 359 | 0 | 1 359 | 2 247 | - 887 |
| Autres Actifs Financiers Courants | 39 | 0 | 39 | 39 | 0 |
| TOTAL | 66 686 | - 2 883 | 63 803 | 61 907 | 1 869 |

(1) Ce poste est composé essentiellement d'une créance d'IS de la société Ales Groupe SA pour 3 792 milliers d'euros.

(2) Les autres créances courantes incluent les créances sur l'Etat au titre de la TVA pour 3 457 milliers d'euros.

4.1.9 - Instruments dérivés actifs

Les instruments dérivés actifs courants soit 42 milliers d'euros correspondent à la valorisation au 31 décembre 2016 des instruments de couverture de change mis en place par le Groupe

4.1.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste regroupe les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

L'essentiel du poste au 31 décembre 2016 provient de la société Ales groupe SA.

Les découverts bancaires sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an ».

4.1.11 - Actifs relevant d'activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2016

4.1.12 - Opérations en devises et risque de change

Le groupe facture ses filiales étrangères hors zone euro dans leur devise. Ces facturations sont couvertes par des ventes à terme.

Les budgets de vente à ces filiales sont couverts par des ventes à terme et des options dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif. Au 31 décembre 2016, le groupe avait mis en place une option de 500 000 USD et des ventes à terme pour 650 000 USD pour couvrir partiellement les ventes du premier semestre 2017.

Le groupe accorde également des prêts à court terme en devises à certaines filiales de distribution. Ces prêts sont couverts systématiquement par des ventes à terme.

Les instruments de couverture de change sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39. L'application de ces règles au groupe est décrite au § 3.1 c.

Les instruments de couverture sur les prévisions de facturation en devises portant sur des flux inter compagnies, la variation de leur valorisation a été intégralement portée en résultat.

Position de change au 31 décembre 2016 :

| | Montants en milliers de devises | | | | | | |
|------------------------------|---------------------------------|------|-----|------|-----|------|-----|
| | USD | CAD | PLN | CHF | GBP | TRY | BRL |
| Actifs en devises | 457 | 322 | 330 | | 38 | 205 | 284 |
| Passifs en devises | 193 | | | 36 | | | |
| Position Nette avant gestion | 264 | 322 | 330 | -36 | 38 | 205 | 284 |
| Position de couverture* | -429 | -396 | 0 | -99 | 0 | -335 | |
| Position Nette après gestion | -165 | -74 | 330 | -135 | 38 | -130 | 284 |

*Hors couverture partielle des ventes du 1er semestre 2017 (cf. ci-dessus)

Comme précédemment indiqué, le risque principal concerne l'USD. La facturation à la filiale ALES GROUPE INC est estimée à 5,0 millions d'USD par an. Le cours moyen constaté sur l'exercice 2016 est de 1,1066. Sur la base des couvertures existant au 31 décembre 2016, une variation de plus ou moins 10 % de l'USD par rapport à ce cours moyen aurait les effets suivants sur la marge consolidée :

Montants en milliers d'euros

| Cours moyen USD 2016 | Effet sur la marge |
|----------------------|--------------------|
| 1,2173 | - 80 |

0,9959

216

Les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale, à l'exception de la filiale Ales Group Asia qui facture en devise locale et en USD et en Euros.

Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31 décembre 2016 sont les suivants

| | Montants en milliers de devises | |
|------------|---------------------------------|--------|
| | Montants | Devise |
| USA | 12 238 | USD |
| Allemagne | 10 817 | Euro |
| Italie | 43 467 | Euro |
| Belgique | 5 914 | Euro |
| Angleterre | 1 344 | GBP |
| Canada | 4 920 | CAD |
| Espagne | 11 216 | Euro |
| Pologne | 14 204 | PLN |
| Suisse | 1 235 | CHF |
| Grèce | 5 464 | Euro |
| Portugal | 6 047 | Euro |
| Turquie | 14 270 | TRY |
| Brésil | 49 | BRL |
| Hong Kong | 10 264 | HKD |
| ALES ASIA | 863 | Euro |
| ALES ASIA | 2 023 | USD |
| ALES ASIA | 4 771 | HKD |

4.2 - Notes sur le passif consolidé

4.2.1 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

| | Montants en Milliers d'Euros | | |
|---|------------------------------|---------------|------------------|
| | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation totale |
| Provisions pour litiges et charges diverses (1) | 4 374 | 4 063 | 311 |
| Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail (2) | 7 851 | 7 296 | 554 |
| Provision pour réorganisation des gammes de produits (3) | 0 | 216 | - 216 |
| TOTAL | 12 224 | 11 575 | 649 |

(1) Ces provisions concernent principalement la couverture des risques de résiliations de contrats avec des agents sur le marché Italien pour 1,1 million d'euros, des charges de restructuration et litiges prud'homaux pour 1,9 million d'euros et un risque de 1,0 million d'euros au titre du litige fiscal en cours sur la filiale Italienne.

(2) Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Il existe dans le Groupe des régimes de retraite créant des engagements différés en France, en Italie et en Grèce.

Le montant des indemnités de fin de carrière incluant les médailles du travail a été évalué au 31/12/16 à 7 085 milliers d'Euros pour les sociétés françaises, 652 milliers d'euros pour la filiale Italienne et 115 milliers d'euros pour la filiale Grecque contre 6 414 milliers d'euros pour les sociétés Françaises, 756 milliers d'euros pour la filiale Italienne et 125 milliers d'euros pour la filiale Grecque au 31/12/15.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite et de médailles du travail.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant la période de travail des salariés font l'objet d'une provision évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise et est actualisée.

Compte tenu des dispositions de la convention collective, le calcul des engagements pour indemnités de retraite prend en compte, pour chaque employé, les éléments suivants :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- une probabilité de départ à l'âge de 65 ans
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Pour la clôture des comptes au 31 décembre 2016, les paramètres suivants ont été utilisés :

Taux d'actualisation : 1,31 % (taux de rendement des obligations de première catégorie : iBoxx € Corporates AA 10+). Au 31 décembre 2015, le groupe avait utilisé un taux d'actualisation de 2.03 %.

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1.50 %

Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED.

Enfin, les provisions pour indemnités de retraite des sociétés Françaises sont calculées charges sociales incluses avant impôt différé.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

En application de la norme IAS19 révisée, la variation de provision pour retraite due à la variation du taux d'actualisation a été imputée en diminution des capitaux propres pour un montant brut de 717 milliers d'euros soit 466 milliers d'euros net d'IS.

(3) Cette provision concernait les risques subsistant au titre des retours et de l'obsolescence des anciennes lignes de produits du fait des opérations de repackaging conduites en 2013 sur le marché Américain

4.2.2 - Dettes financières et risques sur endettement

Le montant des Dettes Financières ventilé par échéance s'analyse comme suit :

en Milliers d'Euros

| | Total à plus | | | | | |
|--|----------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| | A moins d'1 an | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans | d'1 an 31.12.16 | Total 31.12.16 | Total 31.12.15 |
| Emprunt obligataire | | | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 0 |
| Emprunts Bancaires à Moyen Terme | 2 478 | 7 981 | 2 798 | 10 780 | 13 257 | 41 238 |
| Crédit baux | 980 | 3 594 | 1 794 | 5 388 | 6 368 | 6 685 |
| Emprunts Bancaires à Court Terme et intérêts courus sur emprunts | 2 262 | | | 0 | 2 262 | 736 |
| Banques créditrices et Intérêts courus | 1 076 | | | 0 | 1 076 | 3 961 |
| Participation et autres emprunts | 303 | 1 859 | | 1 859 | 2 162 | 2 180 |
| TOTAL | 7 099 | 13 434 | 64 593 | 78 027 | 85 126 | 54 890 |

Dettes Financières assorties de Covenants

Un certain nombre de lignes de crédit bancaires sont assorties de covenants

Milliers d'Euros

| Nature de l'endettement | Montant à l'origine | Capital restant dû | Échéance finale | Descriptif des covenants |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|-----------------|--|
| Emprunt obligatoire Euro PP | 22 000 | 22 000 | 12/02/2022 | Dettes Financière Nette consolidée / Fonds propres Consolidés <1 Dettes Financière Nette consolidée / EBE Consolidé <3,5 Par ailleurs, si 3<Dettes Financière Nette consolidée/EBE Consolidé<3,5 : augmentation du taux d'intérêt de 50 bps et suspension du versement de dividendes |
| Emprunt obligatoire Euro PP | 24 000 | 24 000 | 12/02/2023 | Idem |
| Emprunt obligatoire Euro PP | 14 000 | 14 000 | 12/02/2024 | Idem |

Dettes couvertes par des garanties

en Milliers d'Euros

| | |
|--|---------------|
| Cautions sur emprunts | 3 103 |
| Cautions sur opération de crédit-bail immobilier | 6 368 |
| Nantissement Fonds de Commerce | 300 |
| Dépôts de garantie | 465 |
| Total | 10 236 |

Couverture du risque de taux

Les emprunts obligataires Euro PP pour un montant total de 60 000 millions d'euros sont à taux fixe.

Des emprunts à moyen/long terme pour un montant de 1 253 millions d'euros sont à taux fixe

Des emprunts à moyen/long terme pour un montant de 9 930 millions d'euros sont indexés sur le taux TME

Les autres crédits bancaires sont indexés sur une référence variable Euribor 3 mois.

Le crédit-bail immobilier de 8,0 millions d'euros du 10 février 2012 au 10 février 2024, indexé sur l'euribor 3 mois, a fait l'objet d'un Swap à l'origine, pour la période du 10 février 2012 au 31 mars 2019. En conséquence, le Groupe paye un taux fixe de 1,72 % sur la période.

Le crédit-bail immobilier de 1,4 millions d'euros du 15 avril 2013 au 20 mars 2025, indexé sur l'euribor 3 mois, a fait l'objet d'un Swap à l'origine pour la période du 20 mars 2013 au 20 mars 2020. En conséquence, le Groupe paye un taux fixe de 0,90 % sur la période.

Au 31/12/16, il n'existe aucune opération de couverture de taux sur les emprunts et lignes de crédit en cours.

Les instruments de couverture de taux sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39.

Au 31 décembre 2016 sur la base de l'endettement net et des couvertures existantes, une variation de l'euribor 3 mois aurait les effets suivants sur le résultat financier (montants en milliers d'euros) :

en Milliers d'Euros

| Evolution euribor 3 mois | Résultat financier |
|--------------------------|--------------------|
| + 100 bp | -19 |
| - 100 bp | 0 |

4.2.3 - Engagements hors bilan

Au titre de divers contrats, le groupe est engagé vis-à-vis de tiers sur des durées variables.

Les principaux engagements s'établissent comme suit :

en Milliers d'Euros

| | A moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Au-delà de 5 ans | Total |
|--------------------------------|-----------------|---------------|------------------|---------------|
| Locations Immobilières | 4 071 | 8 546 | 1 185 | 13 802 |
| Locations de matériels | 1 776 | 1 862 | 0 | 3 638 |
| Autres engagements | | 1 051 | | 1 051 |
| Total Engagements bruts | 5 847 | 11 459 | 1 185 | 18 491 |
| Engagements reçus | | 17 | | 17 |
| Total engagements nets | 5 847 | 11 442 | 1 185 | 18 474 |

4.2.4 - Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs au 31/12/2016 comprennent les impôts différés constatés sur la valeur nette des survaleurs affectées aux marques pour 11 387 milliers d'euros.

Le solde soit - 3 648 milliers d'euros correspond principalement à la position nette d'impôts différés constatée sur l'ensemble des sociétés françaises.

4.2.5 - Instruments dérivés passifs

Néant au 31 décembre 2016

4.2.6 - Passifs relevant d'activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2016.

4.3 - Notes sur le compte de résultat consolidé

4.3.1 - Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels incluent notamment les frais par nature suivants :

en Milliers d'Euros

| | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
|---|----------|----------|-----------|
| Frais de personnel | 76 466 | 74 720 | 1 746 |
| Participation | 396 | 916 | -520 |
| Dotation aux amortissements des immobilisations | 4 253 | 3 971 | 281 |
| Dotation nette aux provisions sur actif circulant | 411 | - 1 792 | 2 203 |

4.3.2 - Autres Produits et Charges non récurrents

en Milliers d'Euros

| | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Redressements fiscaux | | | |
| Reprise provisions changement de gamme | 24 | 1 205 | - 1 182 |
| Crédit d'impôt recherche | 508 | 441 | 67 |
| Produits sur activités cédés (4) | 279 | 5 511 | - 5 232 |
| Arrêt activité filiale Suisse (6) | 7 | | 7 |
| Produits divers | 229 | 540 | - 311 |
| Reprise provision et produits pour litiges (3) | 227 | 1 285 | - 1 058 |
| Reprise provision frais de restructuration (1) | 592 | 1 721 | - 1 129 |
| Total Autres produits non récurrents | 1 866 | 10 704 | - 8 838 |
| Frais de restructuration (1) | - 2 868 | - 2 884 | 16 |
| Dotation de provisions pour IFC (2) | - 124 | - 71 | - 53 |
| Valeur comptable des actifs cédés (4) | - 324 | - 1 839 | 1 515 |
| Dotation aux provisions et charges pour litige | - 375 | - 190 | - 185 |
| Charges pour refonte des gammes de produits | - 13 | - 617 | 604 |
| Risque fiscal (5) | | - 1 101 | 1 101 |
| Arrêt filiale Suisse (6) | - 737 | | - 737 |
| Charges diverses (7) | - 563 | - 1 271 | 708 |
| Total Autres charges non récurrentes | - 5 004 | - 7 973 | 2 970 |

(1) La charge nette enregistrée en 2016 correspond principalement aux changements opérés dans certains départements et filiales de la société.

(2) voir § 4.2.1 note 2

(3) Dont, pour l'exercice 2015, 1 264 milliers d'euros au titre du litige avec l'ancien Directeur Général suite à l'arrêt du 7 avril 2015 rendu par la Cour d'Appel de Paris.

(4) Dont, pour l'exercice 2015, 4 525 milliers d'euros au titre de la plus-value nette enregistrée à l'occasion du transfert rue François 1er de la boutique CARON située précédemment avenue Montaigne à Paris.

(5) Dont, pour l'exercice 2015, 1 000 milliers d'euros provisionnés au titre d'un litige fiscal en cours en Italie

(6) Charges et produits non récurrents liés à l'arrêt de l'activité commerciale de la filiale Suisse.

(7) Dont, pour l'exercice 2015, 851 milliers d'euros au titre d'une opération engagée par la filiale allemande.

4.3.3 - Résultat financier

en Milliers d'Euros

| | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Frais Financiers sur Emprunts Obligataires | - 1 832 | 0 | - 1 832 |
| Frais Financiers sur Emprunts Moyen et long terme | - 545 | - 715 | 170 |
| Frais Financiers sur Crédits Baux | - 232 | - 273 | 41 |
| Variation de juste valeur des couvertures de taux | - 551 | - 170 | - 381 |
| Frais financiers sur crédits court terme | - 49 | - 37 | - 12 |
| Produits de cession de valeurs mobilières et autres placements | 95 | 51 | 44 |
| Coût de l'endettement financier net | - 3 114 | - 1 143 | - 1 971 |
| Commissions et frais bancaires | - 1 278 | - 829 | - 449 |
| Autres Frais Financiers | - 607 | - 660 | 53 |
| Produits de cession d'actifs disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 |
| Variation de juste valeur des actifs financiers | | | 0 |
| Produits financiers divers | 28 | 52 | - 24 |
| Autres Produits et charges financiers | - 1 857 | - 1 437 | - 420 |
| Résultat de change courant | - 301 | - 434 | 133 |
| Variation de juste valeur des couvertures de change | - 8 | - 272 | 264 |
| Résultat de change | - 309 | - 706 | 397 |
| Résultat Financier | - 5 280 | - 3 286 | - 1 994 |

Dettes couvertes par des garanties

4.3.4 - Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt exigible de la période, qui inclut les droits fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés au règlement de cet impôt ainsi que la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) due par les sociétés Françaises
- l'impôt différé, qui résulte de différences temporaires d'impositions.

Comme indiqué au paragraphe 3.3 ci-avant, Le Groupe a opté, en 2016, pour l'enregistrement de la taxe CVAE, calculée en fonction de la valeur ajoutée et supportée par les sociétés françaises en charge d'impôt conformément à l'option ouverte par IAS12.

L'effet de ce changement de présentation sur l'exercice 2016 est de 1 032 milliers d'euros en diminution des frais généraux et administratifs et en augmentation de la charge d'impôt.

Le compte de résultat 2015 a été retraité pour assurer la comparabilité des comptes. L'effet de sur l'exercice 2015 est de 1 123 milliers d'euros en diminution des frais généraux et administratifs et en augmentation de la charge d'impôt.

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs constituent des différences temporaires d'imposition.

Ces impositions différées sont traitées selon la méthode du « report variable ». Elles sont comptabilisées selon le taux d'imposition en vigueur.

Toutes les impositions différées en résultant figurent à l'actif ou au passif du bilan. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Une convention d'intégration fiscale a été signée fin 1995 entre ALES GROUPE et certaines sociétés du Groupe. Pour l'exercice 2016, l'ensemble des sociétés françaises membres du Groupe, (à l'exception de la société Laboratoire JOWAE) et soumises à l'impôt sur les sociétés, est intégré fiscalement.

| Charge d'impôt | en Milliers d'Euros | | |
|-----------------------------|---------------------|--------------|----------------|
| | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
| Impôts exigibles | 1 670 | 5 147 | - 3 477 |
| Impôts différés | 905 | 1 062 | - 157 |
| Total Charge d'impôt | 2 575 | 6 209 | - 3 634 |

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

| | en Milliers d'Euros | |
|--|---------------------|---------------|
| | 31/12/16 | 31/12/15 |
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | 2 747 | 14 652 |
| Charge d'impôt théorique (*) | 935 | 4 986 |
| Effet des charges définitivement non taxables | 121 | 78 |
| Impact des produits non taxables (CIR) | - 176 | - 142 |
| Taux d'impôt différent des filiales étrangères | 851 | 434 |
| Ajustement du taux d'impôt différé | 53 | - 101 |
| Impact CVAE après Impôts sur les sociétés | 681 | 741 |
| Impact provision risque USA | 0 | - 122 |
| Impact risque fiscal Italie | 0 | 340 |
| Divers | 110 | - 5 |
| Impôt effectif | 5 575 | 6 209 |
| Taux d'impôt effectif | 93,74% | 42,38% |

(*) 34,03 % au 31/12/16 et 34,03 % au 31/12/15

4.3.5 - Résultat des activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2016.

4.4 - Notes sur le Tableau de Flux Consolidés

La variation des différentes composantes du Besoin en Fonds de Roulement est présentée de façon détaillée dans le tableau de flux consolidé.

4.4.1 - Analyse de la trésorerie nette

La trésorerie nette s'analyse comme suit : en Millions d'Euros

| | en Millions d'Euros | | |
|--------------------------------|---------------------|--------------|------------|
| | 31/12/16 | 31/12/15 | Variation |
| OPCVM disponibles (1) | 0,8 | 12,5 | - 11,7 |
| Comptes bancaires - actif (2) | 36,6 | 16,2 | 20,5 |
| Total Trésorerie Brute | 37,4 | 28,6 | 8,8 |
| Intérêts courus | - 1,9 | - 1,9 | |
| Lignes de crédit CT utilisées | - 0,2 | - 0,1 | - 0,2 |
| Comptes bancaires - passif | - 0,8 | - 3,9 | 3,1 |
| Total Trésorerie Passif | - 2,9 | - 4,0 | 1,0 |
| TRESORERIE NETTE | 34,5 | 24,7 | 9,8 |

(1) Les OPCVM disponibles sont constituées de SICAV de trésorerie ou assimilés immédiatement liquides et sans risque en capital. L'horizon de placement est inférieur à 3 mois.

(2) Dont 16,5 millions d'euros sous forme de dépôts à terme rémunérés

4.4.2 - Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2016, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées

| Elles s'analysent comme suit : | en Millions d'Euros |
|---|---------------------|
| Escompte clients | 9,8 |
| Billet à Ordre | 5,0 |
| Lignes de découvert | 14,1 |
| Total lignes de crédit CT non confirmées | 28,9 |
| Lignes de crédit revolving MT confirmées | 40,0 |
| Total lignes de crédit confirmées | 40,0 |
| Total lignes de crédit disponibles | 68,9 |

4.4.3 - Flux de trésorerie concernant la capacité de production

Le montant des investissements réalisés sur les sites de production de Bezons et de Castelfranc s'élève à 3,4 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, d'investissements destinés à la mise en conformité des sites et à l'amélioration de la productivité.

4.4.4 - Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2016.

4.5 - Autres informations sur les états financiers

4.5.1 - Informations par secteurs opérationnels

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le **Principal Décideur Opérationnel** (le Directoire) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

La **performance** de chaque secteur est évaluée sur la base du **chiffre d'affaires** (Produits des activités ordinaires), des **frais marketing et commerciaux** et du **résultat opérationnel**

La conduite des opérations du Groupe est organisée par secteurs géographiques selon le découpage suivant :

- Le secteur **France** comprend les activités commerciales réalisées sur le marché Français ainsi que les activités industrielles, logistiques et de recherche et développement.
- Le secteur **Grand Export** comprend les activités commerciales vers les distributeurs export
- Le secteur **Filiales Europe** correspond à l'activité commerciale réalisée en Europe par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur **Filiales Amérique** correspond à l'activité commerciale réalisée en Amérique du Nord par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur **Filiales Asie** correspond à l'activité commerciale réalisée dans la zone Asie-Pacifique par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur **Filiales Moyen-Orient** correspond à l'activité commerciale réalisée par la filiale Ales Groupe Istanbul
- Les éléments **non affectés** sont constitués des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques. Ils comprennent également les autres revenus et charges qui ne relèvent pas d'un secteur géographique donné.

a – Informations sur le compte de résultat

en Millions d'Euros

| | France | | Grand Export | | Fil. Europe | | Fil. Amérique | | Fil. Asie | | Fil. M Orient + autres | | Non Affectés (3) | | Eliminations | | Consolidé | |
|---|--------|-------|--------------|-------|-------------|-------|---------------|-------|-----------|-------|------------------------|-------|------------------|-------|--------------|--------|-----------|-------|
| | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 |
| Produits externes | 102,9 | 104,8 | 27,8 | 26,40 | 88,9 | 89,6 | 14,4 | 17,6 | 1,2 | 1,3 | 4,3 | 4,9 | | | | | 239,5 | 244,2 |
| Produits inter secteurs (1) | 80,2 | 83,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | | | - 80,8 | - 84,0 | 0,0 | 0,0 |
| Produits des activités ordinaires | 183,1 | 188,2 | 27,8 | 26,0 | 88,9 | 89,6 | 14,4 | 17,6 | 1,8 | 1,8 | 4,3 | 4,9 | 0,0 | 0,0 | - 80,8 | - 84,0 | 239,5 | 244,2 |
| Frais Marketing et Commerciaux | 36,4 | 39,4 | 6,1 | 5,7 | 34,2 | 34,8 | 8,2 | 10,0 | 0,8 | 0,9 | 2,6 | 2,2 | - 0,2 | - 0,2 | | | 88,1 | 92,8 |
| Résultat Opérationnel (2) | 2,2 | 9,8 | 3,2 | 3,5 | 8,4 | 8,0 | - 3,9 | - 3,5 | - 0,5 | - 0,9 | - 1,0 | 0,2 | - 0,3 | 0,8 | | | 8,1 | 17,8 |
| Charges sans contrepartie de trésorerie (4) | 2,8 | - 0,9 | | | 0,6 | 0,7 | 0,2 | - 0,4 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,9 | | | | 4,6 | - 0,4 |

Commentaires :

Commentaires

(1) Les produits intersecteurs de la France correspondent aux cessions des sociétés de marques aux filiales de distributions.

(2) Pour chaque zone, le résultat opérationnel correspond à la contribution de l'ensemble des activités commerciales de la zone au résultat opérationnel consolidé.

(3) Le résultat opérationnel non affecté est constitué des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques ainsi que des autres produits et charges non directement affectables à un secteur géographique.

(4) Les charges sans contrepartie de trésorerie correspondent à la somme des dotations aux amortissements et des dotations et reprises de provisions sur actifs, des dotations pour charge d'actions gratuites, et des dotations et reprises de provisions pour risques et charges.

b – Autres Informations

Le tableau présente les principaux postes du bilan qui font l'objet d'un suivi opérationnel par zones

en Millions d'Euros

| | France | | Grand Export | | Fil. Europe | | Fil. Amérique | | Fil. Asie | | Fil. M Orient + autres | | Non Affectés (1) | | Eliminations | | Consolidé | |
|----------------------------|--------|-------|--------------|-------|-------------|-------|---------------|-------|-----------|-------|------------------------|-------|------------------|-------|--------------|--------|-----------|-------|
| | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 | 12/16 | 12/15 |
| Clients (1) | 36,8 | 40,6 | 10,5 | 8,9 | 21,0 | 20,9 | 1,4 | 2,1 | 0,8 | 1,2 | 1,2 | 1,1 | 4,7 | 3,7 | - 22,7 | - 26,4 | 53,7 | 52,2 |
| Stocks | 43,7 | 32,0 | | | 6,7 | 6,6 | 3,1 | 3,7 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | - 6,5 | - 6,0 | 48,3 | 37,3 |
| Fournisseurs | 34,6 | 32,3 | | | 6,2 | 6,6 | - 2,3 | - 1,5 | 1,3 | 2,3 | - 0,2 | 0,6 | 1,9 | 1,4 | - 17,2 | - 20,6 | 24,1 | 21,2 |
| Dette financière nette (2) | 41,2 | 33,5 | | | - 6,0 | - 6,5 | - 0,9 | - 0,3 | 1,2 | 1,1 | - 1,1 | 0,0 | 13,3 | - 1,6 | | | 47,8 | 26,2 |
| Investissements | 5,1 | 8,5 | | | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 2,7 | | | | 8,3 | 8,9 |

Commentaires :

Les informations présentées correspondent à la contribution de chaque zone aux postes concernés du bilan consolidé avant élimination. Les éliminations intercompagnies sont présentées globalement dans la colonne prévue à cet effet.

(1) Les créances clients non affectées correspondent aux créances détenues par les entités holding sur les sociétés opérationnelles du groupe au titre des prestations de services qu'elles leur facturent.

(2) Les montants inscrits en Dette Financière Nette correspondent aux créances financières nettes des entités holding sur les sociétés opérationnelles du groupe.

4.5.2 - Effectifs

L'effectif moyen de la période, pour les sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

| | Total au 31/12/16 |
|------------------------------------|--------------------------|
| Cadres | 206 |
| Commerciaux | 174 |
| Agents de maîtrise | 157 |
| Employés | 114 |
| Ouvriers | 108 |
| Effectif moyen total France | 759 |
| Effectif moyen total Groupe | 1 129 |

4.5.3 - Transactions avec les parties liées.

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité.
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

1) Transactions avec la société mère

Les comptes d'Ales Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société AVILA, sise au 39 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris (N° Siret : 44968717700039) et dont la date de clôture est le 31 Décembre.

Sur l'exercice 2016, la société AVILA a perçu d'Ales Groupe des dividendes pour un montant de 3 993 305 euros.

2) Transaction avec les co-entreprises et les entreprises associées

Néant au 31 décembre 2016.

3) Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

Le Conseil de Surveillance est composé de 9 membres et le Directoire de 5 membres

Le montant de rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction s'établit comme suit :

| Montants en euros | 31/12/16 | 31/12/15 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Montant des rémunérations allouées | 2 427 882 | 2 308 404 |
| Jetons de présence | 228 000 | 228 000 |
| Paiement en actions | 0 | 0 |
| Total | 2 655 882 | 2 536 404 |

Options d'actions du Groupe détenues

par les organes de Direction Néant Néant

Prêts accordés - -

4.5.4 - Capital social

a - Gestion du capital

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de préserver les capacités de financement nécessaires à son développement.

Par ailleurs, le Groupe, dans la mesure du possible, porte attention au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Ales Groupe a mis en œuvre fin 2008 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Entreprises d'Investissement-AFEI afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale ordinaire, Ales Groupe est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue de lui permettre de favoriser la liquidité de ses titres par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu.

En vertu des autorisations données au Directoire, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 15 M€.

b - Capital social

Le capital social de la société ALES GROUPE est de 29 044 208 Euros au 31/12/2016.

Il est composé de 14 522 104 actions d'une valeur nominale de 2 euros

4.5.5 – Honoraires des Commissaires aux comptes (article 3 du décret N° 2008-1487 du 30/12/2008)

Les honoraires des Commissaires aux Comptes enregistrés en charges en 2016 s'élèvent à 494 milliers euros pour les sociétés Françaises et à 292 milliers d'euros pour les filiales internationales du groupe.

2.3 - Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2016

| SOCIÉTÉS | Adresses et numéro SIREN | % INTÉRÊT | % CONTRÔLE | MÉTHODE |
|--|---|-----------|------------|----------------------|
| ALÈS GROUPE | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 399 636 323 | | | Société consolidante |
| LABORATOIRES PHYTOSOLBA | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 692 022 213 | 99,99 | 99,99 | Intégration Globale |
| LABORATOIRES LIERAC | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 301 639 878 | 99,98 | 99,98 | Intégration Globale |
| PARFUMS CARON | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 562 108 977 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| LABORATOIRE DUCASTEL | 37, avenue de la Bastide 46140 CASTELFRANC 310 602 313 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| CASTER | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 310 710 686 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| PHYTALES | 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 340 062 231 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE INDUSTRIE | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 433 722 147 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE | 35/37 avenue Franklin D Roosevelt 75008 PARIS 622 003 292 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| LABORATOIRE JOWAE | 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 823 245 519 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUP INC | One Grand Central Place 60 East 42 nd Street - Suite 830-833 NEW YORK - NY 10165 USA | 99,99 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUP COSMETIC GmbH | Hanauer Landstrasse,135-137 FRANKFURT AM MAIN ALLEMAGNE | 99,99 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE ESPANA | c/ Velázquez, 157 – 4 ^a planta MADRID 28002 ESPAGNE | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE ITALIA S.p.A. | Largo Donegani, 2 20121 MILANO ITALIE | 99,88 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE BENELUX SPRL | 45, rue Victor Allard 1180 BRUXELLES BELGIQUE | 99,73 | 99,75 | Intégration Globale |
| ALES GROUP UK Ltd | 115, Southwark Bridge Road LONDON SE1 OAX GRANDE-BRETAGNE | 99,99 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUP CANADA | 980, St Catherine ouest - 6 ^e étage MONTREAL QUEBEC CANADA | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE POLSKA | Nowoursynowska 95 02-797 WARSZAWA POLOGNE | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |

| SOCIÉTÉS | Adresses et numéro SIREN | % INTÉRÊT | % CONTRÔLE | MÉTHODE |
|---|--|------------------|-------------------|------------------------|
| ALES GROUPE PORTUGAL | Rua da Venezuela n°40 e 48 Lordelo do Ouro - 4150-742 PORTO PORTUGAL | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE SUISSE | Avenue Cardinal Mermillod n°6 1227 CAROUGE SUISSE | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE HELLAS | 32 rue Perikleous & Papanikoli 62 152 32 Chalandri GRECE | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUP ASIA Ltd ALES GROUP HONG KONG Ltd | 54/Hopewell Centre, 183 Queen's Road East HONG KONG | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE ISTANBUL | Eclipse Ticari Bloklar Akasya Sok. No:5 D Blok Kat:2 Daire :13 34398 MASLAK SARIYER, ISTANBUL, TURQUIE | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE France | 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 803 542 927 | 99,98 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE BRASIL COMERCIAL E IMPORTADORA LTDA | Rua Metodio Coelho, 120, Sala 204 Edf.modulo Empresarial, Parque Bela Vista Salvador, BA, CEP 40.279-120 BRASIL | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| ALES GROUPE DISTRIBUTION | 60, chemin Carrosse 31400 TOULOUSE 340 827 096 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| BOY DIFFUSION | 60, chemin Carrosse 31400 TOULOUSE 399 716 372 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |
| DISTRI-COIFF' | 14, rue Louis Renault ZA le Millenium 53940 SAINT-BERTHEVIN 397 955 428 | 100,00 | 100,00 | Intégration Globale |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.3 « Changements de méthodes et de présentation des comptes » et 4.3.4 « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe des comptes consolidés, qui décrivent les impacts du changement de présentation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le compte de résultat consolidé.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point suivant :

Estimations comptables :

Le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur en cours d'exercice selon les modalités décrites dans les notes 4.1.1 « Ecarts d'acquisition » et 4.1.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- vérifier les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation,
- examiner les hypothèses utilisées en interne sous tendant ces estimations en nous assurant de leur caractère raisonnable,
- s'assurer d'une information appropriée dans l'annexe des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

BILAN ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

| | MONTANTS BRUTS 31/12/16 | AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/16 | MONTANTS NETS 31/12/16 | MONTANTS NETS 31/12/15 |
|--|-------------------------------|---|------------------------------|------------------------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 937,3 | 1 312,1 | 625,5 | 746,4 |
| Immobilisations corporelles | 3 418,3 | 2 210,9 | 1 207,5 | 921,4 |
| Participations | 113 279,4 | 34 493,9 | 79 785,5 | 75 651,3 |
| Autres immobilisations financières | 588,5 | 2,2 | 586,3 | 593,5 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 119 223,6 | 37 019,1 | 82 204,5 | 77 912,6 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en cours | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 4 338,4 | | 4 338,4 | 3 421,3 |
| Autres créances d'exploitation courantes | 58 644,7 | | 58 644,7 | 47 797,9 |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | | 0 | 11 000,0 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 13 031,3 | | 13 031,3 | 3 503,1 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 76 014,4 | 0,0 | 76 014,4 | 65 722,3 |
| Ecart de conversion actif | | | 0,0 | |
| TOTAL ACTIF | 195 238,0 | 37 019,1 | 158 218,9 | 143 634,9 |

BILAN PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

| | MONTANTS 31/12/16 | MONTANTS 31/12/15 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 29 044,2 | 29 044,2 |
| Primes liées au capital | 30 894,2 | 30 894,2 |
| Autres Réserves | 10 011,6 | 8 628,5 |
| Résultat Net de l'exercice | - 1 147,6 | 6 462,8 |
| Situation Nette | 68 802,5 | 75 029,7 |
| Provisions réglementées | 105,9 | 131,0 |
| CAPITAUX PROPRES | 68 908,4 | 75 160,7 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 1 957,5 | 1 992,7 |
| DETTES | | |
| Emprunts et dettes financières | 70 689,3 | 60 559,6 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 454,3 | 1 304,0 |
| Autres dettes d'exploitation courantes | 15 209,4 | 4 617,9 |
| TOTAL PASSIF COURANT | 87 353,0 | 66 481,5 |
| Ecart de conversion passif | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL PASSIF | 158 218,9 | 143 634,9 |

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS

| | MONTANTS 2016 | MONTANTS 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 24 711,0 | 23 204,9 |
| Reprises sur amortissements, provisions et divers | 30,5 | 407,4 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 24 741,5 | 23 612,3 |
| Charges externes | - 9 789,2 | - 7 791,7 |
| Impôts et taxes | - 627,0 | - 592,3 |
| Charges de personnel | - 13 407,6 | - 13 995,5 |
| Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions | - 758,8 | -504,3 |
| Autres charges d'exploitation | - 577,5 | -534,8 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | - 25 160,1 | - 23 418,6 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | -418,6 | 193,7 |
| Résultat financier | - 3 801,5 | 2 782,1 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | - 4 220,1 | 2 975,8 |
| Résultat exceptionnel | 19,3 | 1 503,8 |
| Participation des salariés | | |
| Impôt sur les bénéfices | 3 053,2 | 1 983,2 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | - 1 147,6 | 6 462,8 |

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

CHOIX DE PRÉSENTATION DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

| | |
|--|-------------|
| EXERCICE CLOS LE | 31.12.16 |
| DURÉE DE L'EXERCICE (en mois) | 12 |
| TOTAL DU BILAN (en euros) | 158 218 906 |
| MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros) | 24 711 022 |
| NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PERMANENTS | 134 |

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 12 février 2016 la société a procédé au placement d'une émission obligataire de type EURO PP multi tranches d'un montant de 60 millions d'euros et de maturités à 6, 7 et 8 ans, auprès d'investisseurs institutionnels européens. L'émission de ces obligations non cotées et non assorties de sûretés permet à la société de financer le développement de son groupe tout en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement. Suite à cette opération, la société a procédé au remboursement par anticipation de crédits moyen terme à hauteur de 22 648 838 euros, ainsi qu'à la réalisation anticipée de l'intégralité des swaps de taux d'intérêts moyennant le paiement de soultes d'un montant de 267 520 euros.

Dans le cadre de son développement, la société a procédé à des opérations de capital de certaines de ses filiales :

- Souscription à des augmentations du capital de la société ALES GROUP BRASIL par la création de 3 646 080 actions pour un montant de 1 025 000€.

- Souscription à une augmentation de capital de la société ALES GROUPE ISTANBUL à hauteur de 220 000 actions pour un montant de 5 500 000 TRY (soit 1 712 435.39€). Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière détenue sur la société ALES GROUPE ISTANBUL.

- Souscription à une augmentation de capital de la société ALES GROUP ASIA pour un montant de 12 000 000 HKD (Soit 1 359 280.49€). Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière détenue sur la société ALES GROUP ASIA.

- Suite à la restructuration du capital de la société ALES GROUPE INDUSTRIE par une augmentation de capital de 6 000 000€ (soit 600 000 actions nouvelles) intégralement souscrite par la société suivie d'une réduction de son capital supportée par la société à hauteur de 44 200 actions, la société détient 555 800 actions de la société ALES GROUPE INDUSTRIE et est devenu l'actionnaire unique de cette filiale.

- Suite à la réduction du capital de la société Ales Groupe HELLAS, la participation de la société dans cette filiale a été ramenée à un montant de 2 391 413 €. Cette opération s'est faite notamment par compensation avec une dette financière envers ALES GROUPE HELLAS pour un montant de 1 009 994 euros.

La filiale ALES GROUPE SUISSE a cessé son activité en novembre 2016, laquelle a été reprise par un distributeur.

La société a procédé à la création d'une nouvelle filiale, la société Laboratoires JOWAE et a constitué son capital par apport en numéraire de 100 000 euros correspondant à 1000 actions.

La société a ajusté la valeur dans ses comptes de ses participations dans les filiales PARFUMS CARON, ALES GROUP CANADA, ALES GROUP ASIA et ALES GROUP USA en enregistrant des dépréciations sur titres pour des montants respectivement de 1 567 000 euros, 1 200 000 euros, 725 410 euros et 1 261 584 euros.

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Constitution de la société le 26 janvier 1995,
- Méthodes comptables comparables aux autres sociétés du groupe,
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG et par les textes parus à la date d'arrêté des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il n'y a pas de changement de méthode ayant un impact significatif dans les comptes clos au 31/12/16.

Comparaison des comptes

Les comptes de l'exercice 2016 sont directement comparables à ceux de l'exercice précédent tant en ce qui concerne le bilan (immobilisations, comptes relevant du besoin en fonds de roulement) que les produits et charges d'exploitation

2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût historique. En application du CRC 2002-10, les durées d'amortissement appliquées sont celles que la société estime représenter les durées d'utilisation usuelles.

Les durées d'amortissement en mode linéaire sont les suivantes :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Construction : Gros OEuvre : 50 ans
Clôt/couvert : 30 ans
Lots techniques : 20 ans
Second OEuvre : 10 ans
- Autres immobilisations : 5 à 10 ans

2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par le Plan Comptable Général, en tenant compte de critères multiples, tels que par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement et perspectives de développement

Une dépréciation des titres est constituée si l'application de ces critères, à la date de la clôture, conduit à constater une valeur inférieure à la valeur d'acquisition. Le détail des titres de participation est présenté en § 3.1

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution, pour leurs montants nets de crédit d'impôt.

2.3 - Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement devient inférieure à la valeur comptable.

2.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est constatée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur brute ligne par ligne.

La valeur de marché est :

- La valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions, SICAV et les parts de FCP,
- Le cours de bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés

2.5 - Avances aux comptes courants en devises auprès des filiales du groupe

Des avances aux comptes courants en devises sont consenties aux filiales du groupe. Elles sont assimilées à des avances de trésorerie.

En cas d'avances en devises, le principal est converti et comptabilisé en euro sur la base du dernier cours de change (PCG, art. 342-7).

2.6 - Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés

3 - NOTE SUR LE BILAN - ACTIF

3.1 - Mouvements de l'actif immobilisé : [cf. article 24-4 du décret du 29 novembre 1983]

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en Euros)

| | Valeur brute début exercice | Augmentations par réévaluation | Acquisitions apports, création virements |
|--|-----------------------------|--------------------------------|--|
| IMMOBILISATION INCORPORELLES | | | |
| Frais d'établissement et de développement | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 780 212 | | 157 104 |
| TOTAL IMMOBILISATION INCORPORELLES | 1 780 212 | | 157 104 |
| IMMOBILISATION CORPORELLES | | | |
| Terrains | 35 216 | | |
| Constructions sur sol propre | 316 942 | | |
| Constructions sur sol d'autrui | 63 839 | | |
| Constructions installations générales | | | |
| Installations techniques et outillage industriel | 343 774 | | 3 158 |
| Installations générales, agencements et divers | 382 378 | | 434 227 |
| Matériel de transport | 78 345 | | |
| Matériel de bureau, informatique et mobilier | 1 519 095 | | 202 746 |
| Emballages récupérables et divers | | | |
| Immobilisation corporelles en cours | 80 494 | | 476 521 |
| Avances et acomptes | | | |
| TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES | 2 820 083 | | 1 116 651 |
| IMMOBILISATION FINANCIERES | | | |
| Participations évaluées par mises en équivalence | | | |
| Autres participations | 104 391 127 | | 10 196 877 |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | 593 527 | | 20 013 |
| TOTAL IMMOBILISATION FINANCIERES | 104 984 654 | | 10 216 890 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 109 584 948 | | 11 490 646 |

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (SUITE)

(en Euros)

| | Diminutions par virement | Diminutions par cessions mises hors service | Valeur brute fin d'exercice | Réévaluations légales |
|--|-----------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | 1 937 316 | |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | 1 937 316 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | | | 35 216 | |
| Constructions sur sol propre | | | 316 942 | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | 63 839 | |
| Constructions installations générales | | | | |
| Installations techniques et outillage industriel | | 979 | 345 954 | |
| Installations générales, agencements et divers | | | 816 605 | |
| Matériel de transport | | | 78 345 | |
| Matériel de bureau, informatique et mobilier | | | 1 721 841 | |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | 517 440 | 39 575 | |
| Avances et acomptes | | | | |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 518 418 | 3 418 316 | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| Participations mises en équivalence | | | | |
| Autres participations | | 1 308 587 | 113 279 417 | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 25 030 | 588 510 | |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | 1 333 617 | 113 867 927 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 1 852 036 | 119 223 558 | |

AMORTISSEMENTS/SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en Euros)

| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES | Montant début exercice | Augmentations dotations | Diminutions reprises | Montant fin exercice |
|--|---------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 033 760 | 278 333 | | 1 312 093 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 033 760 | 278 333 | | 1 312 093 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions sur sol propre | 207 067 | 6 463 | | 213 530 |
| Constructions sur sol d'autrui | 43 150 | 4 771 | | 47 920 |
| Constructions installations générales | | | | |
| Installations techniques et outillage industriel | 281 182 | 29 869 | 979 | 310 072 |
| Installations générales, agencements et divers | 271 821 | 54 266 | | 326 087 |
| Matériel de transport | 56 442 | 5 909 | | 62 351 |
| Matériel de bureau, informatique et mobilier | 1 039 054 | 211 800 | | 1 250 854 |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 898 716 | 313 077 | 979 | 2 210 815 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2 932 477 | 591 410 | 979 | 3 522 908 |

IMMOBILISATIONS FINANCIERES
(en Euros)

| | 31.12.2015 | Variation | 31.12.2016 |
|------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Titres de participation | 104 391 127 | 8 888 290 | 113 279 417 |
| Dépréciation | - 28 739 864 | - 4 753 994 | -33 493 858 |
| Autres immobilisations financières | 593 527 | - 5 017 | 588 510 |
| Dépréciation | | - 2 183 | -2 183 |
| TOTAL | 76 244 790 | 4 127 096 | 80 371 886 |

Au 31/12/2016 la société détient 9 064 actions en propre pour une valeur de 108 496 euros

- **PARFUMS CARON :**

Compte tenu de la situation financière présentée par la société Parfums Caron sur l'exercice 2016, la société Ales Groupe SA a procédé à une dépréciation de sa participation à hauteur de 1 567 000 €.

- **ALES GROUP ASIA :**

La société ALES GROUPE SA a souscrit à une augmentation de capital de la société ALES GROUP ASIA le 01/04/2016 pour un montant de 12 000 000 HKD (Soit 1 359 280.49€). Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière détenue sur la société ALES GROUPE ASIA.

Compte tenu de la situation financière de la filiale ALES GROUP ASIA à la fin de l'exercice 2016, la société ALES GROUPE SA a procédé à une dépréciation de sa participation à hauteur de 725 410€.

- **ALES GROUP CANADA**

Compte tenu de la situation de la filiale ALES GROUP CANADA à la fin de l'exercice 2016, la société ALES GROUPE SA a procédé à une dépréciation de sa participation à hauteur de 1 200 000 €.

- **ALES GROUP BRASIL**

La société a souscrit à des augmentations de capital de la société ALES GROUP BRASIL par la création de 3 646 080 actions pour un montant de 1 025 000 €.

- **ALES GROUP USA**

Compte tenu de la situation financière de la filiale ALES GROUP USA à la fin de l'exercice 2016, la société ALES GROUPE SA a procédé à une dépréciation de sa participation à hauteur de 1 261 584€.

- **FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ**

La société PHYTOSOLBA a cédé son unique action à la société ALES GROUPE le 06/05/2016. Suite à cette opération la société ALES GROUPE SA devient actionnaire unique de la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE

- **ALES GROUPE ISTANBUL**

La société ALES GROUPE SA a souscrit le 01/04/2016 à une augmentation de capital de la société ALES GROUPE ISTANBUL à hauteur 220 000 actions pour un montant de 5 500 000 TRY (soit 1 712 435.39€). Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière détenue sur la société ALES GROUPE ISTANBUL.

- **ALES GROUPE ESPAGNE**

La société ALES GROUPE SA a racheté les 3 actions de la société ALES GROUPE Espagne encore détenues par des actionnaires minoritaires et en est devenu actionnaire unique.

- **ALES GROUPE INDUSTRIE**

Suite à la restructuration du capital de la société ALES GROUPE INDUSTRIE (Cf§ 1 Faits caractéristiques de l'exercice), ALES GROUPE SA détient désormais une participation de ALES GROUPE INDUSTRIE à hauteur 555 800 actions pour un montant de 6 000 000€.

- **LABORATOIRE JOWAE**

La société a procédé à la création d'une nouvelle filiale, la société Laboratoires JOWAE et a constitué son capital par apport en numéraire de 100 000 € correspondant à 1 000 actions.

- **ALES GROUPE HELLAS**

Suite à la réduction du capital de la société Ales Groupe HELLAS, la participation de la société dans cette filiale a été ramenée à un montant de 2 391 413 €. Cette opération s'est faite notamment par compensation d'une dette financière envers ALES GROUPE HELLAS pour 1 099 994 euros.

Autres titres : Aucun fait notable n'est à signaler sur les autres titres de participation

Les valeurs brutes des titres de participation s'analysent comme suit :

| | Nombre d'actions | valeur en Euros |
|---------------------------|------------------|--------------------|
| PHYTOSOLBA | 99 994 | 24 233 406 |
| LIERAC | 16 579 | 8 017 652 |
| ALES GROUPE INDUSTRIE | 555 800 | 6 000 000 |
| PHYTALES | 99 990 | 4 169 209 |
| CASTER | 13 200 | 6 916 733 |
| FRANKLIN ROOSEVELT COIFF | 985 022 | 13 000 003 |
| JOWAE | 1 000 | 100 000 |
| CARON | 246 106 | 27 864 864 |
| ALES GROUPE ESPAGNE | 26 000 | 2 450 000 |
| ALES GROUPE POLOGNE | 80 | 325 000 |
| ALES GROUPE PORTUGAL | 2 999 | 2 999 000 |
| ALES GROUPE HELLAS | 18 000 | 2 391 413 |
| ALES GROUPE ASIA | 29 010 000 | 4 123 850 |
| ALES GROUPE ISTANBUL | 344 000 | 2 908 834 |
| ALES GROUPE BRÉSIL | 3 668 580 | 1 082 000 |
| ALES GROUPE USA | 20 | 2 711 987 |
| ALES GROUPE SUISSE | 1 500 | 780 193 |
| ALES GROUPE CANADA | 3 200 100 | 3 205 273 |
| TOTAL VALEUR BRUTE | | 113 279 417 |

Le tableau des filiales et participations est donné en fin d'annexe.

3.2 - Autres créances

Les autres créances sont composées principalement de créances groupe Cf. note 6.2.

3.3 - Evaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Les excédents de trésorerie de la société au 31 décembre 2016 sont placés sur des comptes à terme. A cette date, la société n'utilisait pas de support de placement sous forme de SICAV ou autres valeurs mobilières de placement.

3.4 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à un total de 263 852 €uros et correspondent essentiellement à des prestations de services informatiques et autres services administratifs.

4 - NOTE SUR LE BILAN - PASSIF

4.1 - Capitaux propres

a) Évolution du Capital Social

Le capital social est composé au 31 décembre 2016 de 14 522 104 actions de 2 € chacune soit un montant total de 29 044 208 €.

b) Variation des Capitaux Propres (en Euros)

| | 31/12/2015 | Augmentation de capital | Affectation du résultat | | Résultat de l'exercice 2016 | Autres mouvements | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | | | En réseves et RAN | Dividendes | | | |
| Capital | 29 944 208 | | | | | | 29 044 208 |
| Primes | 30 894 207 | | | | | | 30 894 207 |
| Ecart de réévaluation | 0 | | | | | | 0 |
| Réserve Légale | 2 865 259 | | 39 162 | | | | 2 904 421 |
| Réserves réglementées/ Actions propres | 109 247 | | 10 743 | | | | 119 990 |
| Autres réserves | 4 768 205 | | -10 743 | | | | 4 757 462 |
| Report à nouveau | 885 777 | | 6 423 604 | - 5 079 625 | | | 2 229 756 |
| Résultat | 6 462 766 | | -6 462 766 | | -1 147 552 | | -1 147 552 |
| Provisions règlementées | 130 993 | | | | | -25 103 | 105 890 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 75 160 662 | 0 | 0 | - 5 079 625 | -1 147 552 | -25 103 | 68 908 382 |

Conformément au Code du commerce [art L225-210, al. 3], la société a constitué une réserve réglementée d'un montant égal à la valeur de ses actions propres, soit 7 983 actions pour une valeur de 119 990 €uros.

4.2 - Charges à payer

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice est la suivante :

(en Euros)

| | |
|--|------------------|
| Fournisseurs | 126 416 |
| Dettes sociales | 2 081 460 |
| Autres impôts et taxes | 228 103 |
| TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES | 2 309 563 |
| Intérêts courus bancaires | 4 723 |
| Intérêts Courus s/ participations | 3 040 |
| Intérêts Courus s/ emprunts | 1 852 364 |
| Divers charges à payer | 157 800 |

Ces éléments n'appellent aucun commentaire particulier.

4.3 - Provisions

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en Euros)

| | 31/12/2015 | Dotations | | | Reprises | | | 31/12/2016 |
|--|------------------|----------------|-----------|---------------|--------------|-----------------|--------------|------------------|
| | | Exploitation | Financier | Exceptionnel | Exploitation | Financier | Exceptionnel | |
| Provisions pour risques prud'hommaux | 0 | | | 17 370 | | | 0 | 17 370 |
| Provisions pour indemnité de fin de carrière | 1 751 649 | 166 884 | | | | | | 1 918 533 |
| Provisions pour perte de change | | | | | | | | 0 |
| Provisions pour médaille du travail | 21 070 | 520 | | | | | | 21 590 |
| Provisions pour couverture taux | 219 984 | | 0 | | | - 219 984 | | 0 |
| Total | 1 992 703 | 167 404 | 0 | 17 370 | 0 | -219 984 | 0 | 1 957 493 |

Provision pour indemnité de fin de carrière et médailles du travail

Les indemnités de fin de carrière de la société répondent au régime à prestations définies.

Aucun financement externe n'est utilisé. La totalité de ces indemnités est financée par la société et provisionnée.

Tous les salariés bénéficient de ces indemnités y compris les mandataires sociaux et dirigeants ayant un contrat de travail.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de

pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Le montant des indemnités de fin de carrière et médailles du travail a été évalué au 31/12/16 à 1 940 123 Euros. Cette provision prend en compte les charges sociales y afférentes, les départs en retraite au sein de la société étant laissés à l'initiative du salarié.

Les charges de retraite sont provisionnées dès l'entrée dans l'entreprise afin d'obtenir la meilleure répartition possible sur

la durée d'activité des salariés. Elles sont calculées selon la méthode rétrospective avec droits proratisés temporis.

Le calcul prend en compte pour chaque employé :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Taux d'actualisation : 1.31% (taux de rendement des obligations de première catégorie : iBoxx € Corporates AA 10+)

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1.50 %

Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED.

Les calculs sont réalisés en fonction d'un âge de départ à la retraite de 65 ans.

Les obligations qui s'imposent à la société au titre des médailles du travail telles qu'elles résultent de la convention collective de la chimie et des accords internes ont une incidence matérielle et donne lieu à la constatation d'une provision.

5 - NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 - Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires de 24 711 022 euros correspond essentiellement aux prestations de services facturées aux sociétés du groupe.

La ventilation de l'impôt se présente comme suit :

| EN EUROS | Résultat avant impôt | Impôt | | | | | Résultat net |
|-------------------------|----------------------|------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|-------------------|
| | | Calculé | sur report déficitaire | dû au titre de l'exercice | Crédit d'impôt et autres | Intégration fiscale | |
| Résultat Courant | -4 220 097 | - 152 411 | 333 333 | 0 | 484 131 | 2 388 168 | -1 166 876 |
| Court terme | 533 897 | - 152 411 | 333 333 | 0 | 484 131 | 2 388 168 | 3 587 118 |
| Long terme | 4 753 994 | 0 | 0 | 0 | | | - 4 753 994 |
| Exceptionnel | 19 324 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 19 324 |
| Court terme | 19 324 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 19 324 |
| Long terme | | 0 | 0 | 0 | | | |
| TOTAL | -4 200 773 | - 152,411 | 333 333 | 0 | 484 131 | 2 388 168 | -1 147 552 |

5.2 - Produits financiers

Les produits financiers correspondent, essentiellement, aux dividendes perçus au cours de l'exercice ainsi qu'aux intérêts perçus sur les comptes courants débiteurs des filiales ainsi qu'à la reprise de provision pour couverture de taux de 219 983,75 euros.

5.3 - Charges financières

Les charges financières incluent les commissions et intérêts afférents aux emprunts obligataires et aux emprunts bancaires à moyen et court terme de la société, les intérêts versés sur les comptes courants créditeurs des filiales et la dotation aux dépréciations sur les titres des sociétés Ales Group Canada pour 1 200 000 euros, Ales Group Asia pour 725 410 euros, Parfum CARON pour 1 567 000 euros et Ales Groupe USA pour 1 261 584 euros.

5.4 - Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à un total de 69 478 euros. Les charges exceptionnelles s'élèvent à un total de 50 154 euros.

5.5 - Impôt société

La société a enregistré un produit d'impôt de 3 053 221 euros résultant de l'intégration fiscale, de la constatation d'un crédit d'impôt recherche (cf. 6.8), d'une taxe supplémentaire sur les dividendes, et un produit d'impôt (carry back) pour un montant de 333 333 euros.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - État des échéances des créances et des dettes

La totalité des créances a une échéance à moins d'un an à l'exception des comptes de dépôts et cautions. De même, la totalité des dettes a une échéance à moins d'un an à l'exception des emprunts obligataires, de la part des emprunts à plus d'un an à l'origine et de la participation des salariés à plus d'un an.

L'état des échéances des autres créances et dettes se présente comme suit :

(en Euros)

| ÉTAT DES CRÉANCES | MONTANT BRUT | A 1 AN AU PLUS | A PLUS D'1 AN |
|--|-------------------|-------------------|----------------|
| DE L'ACTIF IMMOBILISÉ | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts | | | |
| Autres immobilisations financières | 588 510 | 150 000 | 438 510 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 588 510 | 150 000 | 438 510 |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | | | |
| Clients douteux ou litigieux | | | |
| Autres créances clients | 4 338 429 | 4 338 429 | |
| Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie | | | |
| Personnel et comptes rattachés | 15 655 | 15 655 | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | |
| Etat - Impôts sur les bénéfices | 3 791 676 | 3 791 676 | |
| Etat - Taxe sur la valeur ajoutée | 200 182 | 200 182 | |
| Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés | 14 631 | 14 631 | |
| Etat - Divers | | | |
| Groupe et associés | 54 281 196 | 54 281 196 | |
| Débiteurs divers | 77 416 | 77 416 | |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 62 719 185 | 62 719 185 | |
| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE | 263 852 | 263 852 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 63 571 548 | 63 133 038 | 438 510 |

(en Euros)

| ETAT DES DETTES | MONTANT BRUT | A 1 AN AU PLUS | A + 1 AN ET 5 ANS AU PLUS | A + DE 5 ANS |
|---|-------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Emprunts obligataires | 61 832 250 | 1 832 250 | | 60 000 000 |
| Auprès des établissements de crédit : | | | | |
| - à 1 an maximum à l'origine | | | | |
| - à plus d'1 an à l'origine | 8 335 922 | 1 610 715 | 4 175 207 | 2 550 000 |
| Emprunts et dettes financières divers | 521 134 | 88 199 | 432 934 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 454 288 | 1 454 288 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 1 491 754 | 1 491 754 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes | 1 304 391 | 1 304 391 | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 178 057 | 178 057 | | |
| Obligations cautionnées | | | | |
| Autres impôts, taxe et assimilés | 242 856 | 242 856 | | |
| Dettes sur immo. et comptes rattachés | | | | |
| Groupe et associés | 11 832 579 | 11 832 579 | | |
| Autres dettes | 157 800 | 157 800 | | |
| Dettes représentat. de titres empruntés | | | | |
| Produits constatés d'avance | 2 000 | 2 000 | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 87 353 030 | 20 194 889 | 4 608 141 | 62 550 000 |

6.2 - Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Ils sont récapitulés ci-après :

(en Euros)

| Comptes du Bilan | Montant concernant les entreprises liées |
|------------------------------------|--|
| ACTIF : | |
| Immobilisations financières nettes | 79 785 559 |
| Clients Groupe | 4 338 429 |
| Clients Groupe - Facture à établir | 0 |
| Compte Courant Filiales | 52 687 327 |
| Compte Courant Filiales (IS) | 1 593 869 |
| Ecart de conversion actif | 0 |
| TOTAL ACTIF | 138 405 185 |
| PASSIF : | |
| Fournisseurs Groupe | 129 753 |
| Clients Groupe Crédeurs | 0 |
| Compte Courant Filiales (IS) | 1 002 017 |
| Compte Courant Filiales | 10 830 562 |
| Emprunt Groupe <1an | |
| Ecart de conversion passif | |
| TOTAL PASSIF | 11 962 332 |
| COMPTE DE RESULTAT : | |
| Charges financières | 77 638 |
| Produits financiers | 3 589 839 |

6.3 - Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

| Catégories | Salariés de l'entreprise | Salariés mis à disposition | T o t a u x |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------|-------------|
| Ouvriers | 1 | / | 1 |
| Employés | 10 | / | 10 |
| Agents de maîtrise (et assimilés) | 39 | / | 39 |
| Cadres (et assimilés) | 83 | / | 83 |
| Dirigeant | 1 | / | 1 |
| TOTAL | 134 | / | 134 |

6.4 - Droit individuel à la formation

Le DIF a été remplacé par le compte personnel de formation.

6.5 - Rémunérations et prêts accordés aux Dirigeants

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu des rémunérations et jetons de présence pour un montant global de 575 004 euros.

Il n'y a pas d'autres rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux en raison de leur fonction.

6.6 - Comptes consolidés

La société ALES GROUPE établit des comptes consolidés. Les comptes d'ALES GROUPE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société AVILA domiciliée au 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75 008 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B449 687 177.

6.7- Situation fiscale différée et latente

La situation fiscale différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

1) Situation fiscale différée

Ou situation des dettes et crédits d'impôts certains mais répartis dans le temps.

ALLEGEMENTS DE LA DETTE

FUTURE D'IMPOT à 33,33% : 656 246 €

Impôt correspondant à des charges non déductibles lors de leur comptabilisation, mais qui le deviendront par la suite lors de la survenance du fait régénératoire, en ce qui concerne :

- la contribution d'ORGANIC : 9 136 €
- la provision pour indemnité de fin de carrière : 1 918 533 €
- effort construction : 41 069 €
- la provision pour couverture de taux 0 €

Situation fiscale différée 1 968 738 €

2) Situation fiscale latente

ou situation des dettes et crédits d'impôts éventuels (Néant).

6.8 - Intégration fiscale

La société ALES GROUPE ainsi que l'ensemble de ses filiales françaises constitue un groupe fiscalement intégré. Cette intégration fiscale fait l'objet d'une convention qui permet des éventuelles économies d'impôt qui sont conservées par la mère.

Charges d'IS individuelles des sociétés intégrées 1 036 703 €

Charge d'IS du groupe intégré 0 €

Crédit d'impôt (1) -1 351 464 €

Economie d'impôt prise en compte par ALES GROUPE 2 388 167 €

(1) le crédit d'impôt est essentiellement composé de crédit d'impôt recherche et du CICE.

La société ALES GROUPE acquitte l'impôt dû pour le compte de l'ensemble des sociétés intégrées. Chaque filiale verse à la société ALES GROUPE l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration.

6.9 - Engagement hors bilan

Lignes de crédit non utilisées (engagements reçus)

Au 31 décembre 2016 la société ALES GROUPE dispose de lignes de crédit non utilisées.

Elles s'analysent comme suit (montant en €) :

| | |
|--|-------------------|
| Lignes de RCF confirmées à 5 ans (échéances en 2021) | 40 000 000 |
| Crédits de trésorerie mobilisables sous forme de billets à ordre | 5 000 000 |
| Lignes de découvert | 4 200 000 |
| TOTAL | 49 200 000 |

Avals, cautions et garanties données

Des cautions ont été données par la société ALES GROUPE à la société Ducastel, qui est une entreprise liée, avec qui la société n'a pas de lien de participation :

- Cautions solidaire à hauteur de 1 300 000 € donnée pour emprunt CRCAM de 1 000 000 € : solde restant dû au 31 décembre 2016 de 102 284 €.
- Cautions solidaire à hauteur de 1 500 000 € donnée pour emprunt BPO de 1 500 000 € : solde restant dû au 31 décembre 2016 de 1 150 436 €.
- Cautions solidaire pour le crédit-bail FINAMUR de 1 400 000 € : solde restant au 31 décembre 2016 de 860 033 €

La société a donné une caution pour le compte de la société ALES GROUP Inc. pour garantir le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société ALES GROUP Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue NY, New York 10022. Ces locaux ont été libérés au 31 janvier 2016.

La société a donné une caution pour le compte de sa filiale Phytosolba pour le lease-back GENEFIM de 8 000 000 € : solde restant au 31 décembre 2016 de 4 931 301 €.

La société a donné une caution pour le compte de sa filiale Ales Groupe Canada pour le bail immobilier de 7 ans de 451 650 CAD : solde restant au 31 décembre 2016 de 86 000 CAD (60 615 €).

La société a donné plusieurs cautions de découvert à la société DISTRI COIFF pour un total de 1 850 000 €.

La société a donné pour un bail commercial une caution à la société DISTRI COIFF pour un total de 400 000 €.

La société a donné plusieurs cautions à la société CARON pour ses boutiques de St Germain, et de François 1^{er} pour un total de 1 180 000 €.

Dettes financières assorties de Covenants

Un certain nombre de dettes financières sont assorties de covenants (montants en milliers d'euros) :

| Nature de l'endettement | Montant à l'origine | Capital restant dû | Échéance finale | Descriptif des covenants |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|-----------------|---|
| Emprunt obligataire Euro PP | 22 000 | 22 000 | 12/02/2022 | Dettes Financière Nette consolidée / Fonds propres Consolidés <1 Dettes Financière Nette consolidée / EBE Consolidé <3,5 Par ailleurs, si 3<Dettes Financière Nette consolidée/Ebitda Consolidé<3,5 : augmentation du taux d'intérêt de 50 bps et suspension du versement de dividendes |
| Emprunt obligataire Euro PP | 24 000 | 24 000 | 12/02/2023 | Idem |
| Emprunt obligataire Euro PP | 14 000 | 14 000 | 12/02/2024 | Idem |

Les lignes RCF à échéance 2021 souscrites au cours de l'exercice, et non utilisées au 31 décembre 2016, sont assorties de covenants similaires à ceux des emprunts Euro PP mis en place au 12 février 2016

Emprunts bancaires assujettis de garanties

| LIGNES D'EMPRUNT | CAPITAL RESTANT | GARANTIES |
|------------------|-----------------|----------------------------|
| OSEO | 600 K€ | retenue de garantie 150 K€ |
| OSEO | 700 K€ | retenue de garantie 70 K€ |
| OSEO | 1 000 K€ | retenue de garantie 100 K€ |
| BPI | 500 K€ | retenue de garantie 25 K€ |

Il n'existe aucun autre engagement hors bilan significatif au 31.12.2016

6.10 - Exposition au risque de taux d'intérêt

| en K Euros | Total | < 1 an | De 1 an à 5 ans | > 5 ans |
|------------------------------|--------|--------|-----------------|---------|
| Passifs financiers (1) | 68 154 | 1 429 | 4 175 | 62 550 |
| Dépôt à terme | 6 500 | 1 500 | 5 000 | 0 |
| Position nette avant gestion | 61 654 | - 71 | - 825 | 62 550 |
| Hors bilan | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) hors participation et comptes courants

Le passif financier supporte des intérêts à taux fixe pour 60 000 milliers d'euros, des intérêts indexés sur le taux TME pour 7 800 milliers d'euros et sur le taux Euribor 3 mois pour 354 milliers d'euros.

6.11 - Exposition au risque de change

La société accorde des prêts à court terme en devises à certaines filiales de distribution. Les prêts les plus significatifs sont couverts par des opérations à terme et des tunnels.

Position de change au 31 décembre 2016 (Montants en milliers de devises) :

| | USD | CAD | PLN | GBP | HKD | TRY |
|------------------------------|-----|-----|-----|-----|--------|-------|
| Actifs en devises | 0 | 716 | 0 | 0 | 14 990 | 1 215 |
| Passifs en devises | | | | | | |
| Position Nette avant gestion | 0 | 716 | 0 | 0 | 14 990 | 1 215 |
| Position de couverture | 0 | 700 | 0 | 0 | 14 930 | 1 215 |
| Position Nette après gestion | 0 | 16 | 0 | 0 | 60 | 0 |

6.12 - Transactions avec parties liées

La société n'a pas identifié de transactions d'importances significatives et non conclues à des conditions de marché avec les principaux actionnaires et les membres du Directoire et Conseil de Surveillance.

6.13 - Evénements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2016, le ratio Endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé est supérieur à 3. En conséquence, le taux d'intérêt payé par la société au titre des emprunts Euro PP en cours augmentera de 5 bps en 2017 et la société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2016.

La société n'a pas identifié d'autres événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

7 - CONVENTIONS INTRA-GROUPE

Opérations intra groupe intervenues au cours de l'exercice 2016.

Prestations de services et locations reçues

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a bénéficié de prestations de service pour un montant de 355 600 euros.

Prestations de services et locations effectuées

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a effectué au profit de sociétés du Groupe des prestations de service ou de location pour un montant de 24 711 022 euros.

8 - SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET TABLEAU DE FLUX

S.I.G.

EN EUROS

| | 31/12/2016 | % | 31/12/2015 | % |
|--|--------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Ventes de marchandises | | | | |
| - Coût d'achat des marchandises | | | | |
| MARGE COMMERCIALE | | | | |
| Production vendue | 24 711 022 | 100 | 23 204 889 | 100 |
| + Production stockée | | | | |
| - Déstockage de production | | | | |
| + Production immobilisée | | | | |
| PRODUCTION DE L'EXERCICE | 24 711 022 | 100 | 23 204 889 | 100 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 24 711 022 | 100 | 23 204 889 | 100 |
| - Consommation en provenance des tiers | 9 789 146 | 39,62 | 7 791 684 | 33,58 |
| VALEUR AJOUTÉE | 14 921 876 | 60,38 | 15 413 205 | 66,42 |
| + Subventions d'exploitation | 26 583 | 0,10 | 76 803 | 0,33 |
| - Impôts et taxes | 626 998 | 2,54 | 592 280 | 2,55 |
| - Charges de personnel | 13 407 563 | 54,25 | 13 995 645 | 60,31 |
| EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION | 913 898 | 3,7 | 902 082 | 3,89 |
| + Reprises et transferts de charges | 3 858 | 0,02 | 330 598 | 1,42 |
| + Autres produits | 10 | 0 | 15 | 0,01 |
| - Dotations aux amortissements et provisions | 758 814 | 3,07 | 504 296 | 2,17 |
| - Autres charges | 577 520 | 2,3 | 534 801 | 2,30 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | (418 569) | - 1,69 | 193 597 | 0,83 |
| + Quote part opérations en commun | | | | |
| + Produits financiers | 4 192 809 | 16,97 | 7 146 424 | 30,79 |
| - Quote part opérations en commun | | | | |
| - Charges financières | 7 994 337 | 32,35 | 4 364 305 | 18,80 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | (4 220 097) | -17,08 | 2 975 716 | 12,82 |
| + Produits exceptionnels | 69 478 | 0,28 | 1 582 776 | 6,82 |
| - Charges exceptionnelles | 50 154 | 0,20 | 78 974 | 0,34 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 19 324 | 0,08 | 1 503 802 | 6,48 |
| - Participation des salariés | | | | |
| - Impôts sur les bénéfices | (3 053 221) | - 12,35 | (1 983 249) | - 8,54 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | (1 147 552) | -4,64 | 6 462 767 | 27,85 |
| Produits de cession d'éléments d'actif | | | | |
| - Valeur comptable éléments cédés | | | 5 297 | 0,02 |
| PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS | | | (5 297) | - 0,02 |

TABLEAU DE FLUX

EN MILLIERS D'EUROS

| | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice | - 1 147,6 | 6 462,8 |
| Dotation aux Amortissements et provisions sur immobilisations | 632,3 | 619,3 |
| Dotation aux Provisions pour R et C et aux Provisions Réglementées | 184,8 | 220,0 |
| Reprise de Provisions pour R et C et Provisions Réglementées | - 245,1 | - 1 236,2 |
| Dotation aux Provisions sur Actifs Financiers | 4 756,2 | - |
| Reprise de Provisions sur Actifs Financiers | | |
| Capacité d'Autofinancement | 4 180,6 | 6 065,9 |
| Variation des Stocks | | |
| Variation du Crédit Client | - 917,1 | 2 642,2 |
| Variation autres Actifs CT | - 10 847,9 | 2 208,1 |
| Variation du Crédit Fournisseur | 150,3 | - 2 386,6 |
| Variation autres Passifs CT | - 11 317,5 | 8 566,5 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | - 22 932,2 | 11 030,2 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ | - 18 751,6 | 17 096,1 |
| Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles | - 797,3 | - 805,8 |
| Acquisitions d'immobilisations Financières | - 10 196,9 | - 15 928,6 |
| Produits nets de cessions d'Immobilisations | 1 313,6 | 163,4 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS | - 9 680,6 | - 16 571,0 |
| Dividendes versés | - 5 079,9 | - 5 079,9 |
| Augmentation de Capital Alès Groupe S.A. | | |
| Augmentation des Emprunts | 60 000,0 | 21 000,0 |
| Remboursement des Emprunts | - 27 955,6 | - 12 471,5 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS | 26 964,8 | 3 448,6 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE | - 1 467,4 | 3 973,7 |
| TRÉSORERIE D'OUVERTURE | 14 335,9 | 10 362,2 |
| TRÉSORERIE DE CLOTURE | 12 868,5 | 14 335,9 |

**TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

| Dénominations - Adresse | Capital | Capitaux propres (autre que le capital) | Quote part du capital (en %) | VNC | | | Prêts et avances consentis non encore remboursés | Cautions et avals donnés | CA HT | Résultat | Dividendes encaissés |
|---|------------|---|------------------------------|------------|------------|------------|--|--------------------------|------------|-------------|----------------------|
| | | | | Brute | Provision | Nette | | | | | |
| Filiales et participations d'ALÈS GROUPE FRANÇAISES (détention à + de 50 %) | | | | | | | | | | | |
| Caron ⁽¹⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 562 108 977 | 1 230 530 | - 1 104 140 | 100,00 | 27 864 864 | 27 736 864 | 128 000 | 7 740 576 | 1 180 000 | 8 107 342 | - 1 569 032 | |
| Phytalès ⁽²⁾ 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS - 340 062 231 | 200 000 | 734 512 | 99,99 | 4 169 209 | | 4 169 209 | 0 | | 978 000 | 412 149 | 499 950 |
| Phytosolba ⁽³⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 692 022 213 | 1 600 000 | 13 905 080 | 99,99 | 24 233 406 | | 24 233 406 | 1 464 445 | 4 931 301 | 37 946 713 | 4 035 413 | 999 940 |
| Caster ⁽⁴⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 310 710 686 | 211 200 | 2 564 936 | 100,00 | 6 916 733 | | 6 916 733 | 0 | | 1 925 383 | 625 527 | 660 000 |
| Franklin Roosevelt 35/37 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS - 662 003 292 | 11 327 753 | 980 385 | 100,00 | 13 000 003 | | 13 000 003 | 11 757 165 | | 1 525 194 | 1 134 971 | |
| Alès Groupe Industrie 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS - 433 722 147 | 5 558 000 | 176 502 | 100,00 | 6 000 000 | | 6 000 000 | 10 921 404 | | 62 982 648 | - 213 771 | |
| Laboratoire JOWAE 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS - 823 245 519 | 100 000 | 0 | 100,00 | 100 000 | | 100 000 | | | | | |
| FRANÇAISES (détention de 10 à 50 %) | | | | | | | | | | | |
| Lierac 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 301 639 878 | 1 600 000 | 6 773 086 | 16,58 | 8 017 652 | | 8 017 652 | 9 100 854 | | 50 568 345 | 4 312 321 | 1 160 530 |
| ÉTRANGÈRES (détention à + de 50 %) | | | | | | | | | | | |
| Alès Groupe Espagne c/ Velásquez, 157 - 4ª planta 28002 MADRID - ESPAGNE | 1 300 000 | 876 752 | 100,00 | 2 450 000 | | 2 450 000 | 1 553 829 | | 11 215 706 | 283 743 | |
| Alès Groupe Suisse ⁽⁵⁾ 6, avenue Cardinal Mermillod 1227 Carouge - SUISSE | 1 396 778 | -534 365 | 100,00 | 780 193 | | 780 193 | 0 | | 1 132 963 | - 186 347 | |
| Alès Groupe Pologne Nowoursynowska 95 -02-797 WARSZAWA - POLOGNE | 11 337 | 911 981 | 100,00 | 325 000 | | 325 000 | 0 | | 3 255 148 | 144 667 | |
| Alès Groupe Portugal ⁽⁶⁾ Rua da Venezuela nº40 e 48 Lordelo de Ouro 4150-742 Porto -PORTUGAL | 3 000 000 | 410 314 | 99,97 | 2 999 000 | | 2 999 000 | 1 852 | | 6 046 896 | -51 090 | |
| Alès Group Asia ⁽⁷⁾ 18/, uest, 77 Wing Lok Street, Sheung Wan - HONG KONG | 5 016 466 | - 2 588 028 | 100,00 | 4 123 850 | 1 695 410 | 2 428 440 | 1 845 235 | | 3 259 054 | - 848 237 | |
| Alès Groupe Grèce 32 rue Perikleous et Papanikoli Chalangri - GRECE | 1 800 000 | 586 646 | 100,00 | 2 391 413 | | 2 391 413 | 0 | | 5 464 473 | 20 143 | |
| Alès Groupe Istanbul ⁽⁸⁾ IZ Plaza Giz - Eski Buyukdere Caddesi n°9, 34398 Maslak-Sisli ISTANBUL - TURQUIE | 2 319 807 | 202 855 | 100,00 | 2 908 834 | | 2 908 834 | 321 148 | | 4 268 887 | 38 499 | |
| Alès Group Canada ⁽⁹⁾ 980, St Catherine Ouest Montréal (Quebec) - CANADA | 1 621 229 | - 1 250 886 | 100,00 | 3 205 273 | 2 800 000 | 405 273 | 512 940 | 60 614 | 3 355 193 | - 56 586 | |
| Alès Group USA ⁽¹⁰⁾ One grand Central Place 60 East 42 nd Street, NYC 10165, USA | 13 664 388 | - 6 412 372 | 20,00 | 2 711 987 | 1 261 584 | 1 450 403 | 0 | | 11 059 398 | - 352 177 | |
| Alès Group Brésil ⁽¹¹⁾ 120 Rua Metodio Coelho Parque Bela Vista SALVADOR - BRÉSIL | 1 070 131 | - 477 235 | 99,93 | 1 082 000 | | 1 082 000 | 55 000 | | 12 788 | - 404 193 | |

Commentaires sur la différence entre la valeur des titres et les capitaux propres des filiales détenues à + de 10 %
(1) Caron La différence est due à la juste valeur de la marque et des droits au bail détenus par la société.
(2) Phytalès La différence est due à la juste valeur des actifs immobiliers détenus par la société.
(3) Phytosolba Principalement liée à la valorisation de la marque Phyto
(4) Caster Principalement liée à la valorisation des marques détenues par la société.
(5) Taux de conversion retenu pour le bilan : 1,0739 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 1,0902

(6) Taux de conversion retenu pour le bilan : 4,4103 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 4,3636
(7) Taux de conversion retenu pour le bilan : 8,1751 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 8,5900
(8) Taux de conversion retenu pour le bilan : 3,7072 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 3,3427
(9) Taux de conversion retenu pour le bilan : 1,4188 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 1,4664
(10) Taux de conversion retenu pour le bilan : 1,0541 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 1,1066
(11) Taux de conversion retenu pour le bilan : 3,4305 et taux de conversion retenu pour le compte de résultat : 3,8616

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Titres de participation :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage tel que décrit dans le chapitre 2 « principes, règles et méthodes comptables » au paragraphe 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- examiner la documentation sous tendant ces évaluations en nous assurant de leur caractère raisonnable,
- vérifier le bien-fondé des dépréciations constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce, relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance et qui vous sont présentées dans le tableau I, du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions (membre du directoire ou du conseil de surveillance, administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau IV, du présent rapport

b) Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance et qui vous sont présentées dans le tableau II, du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions (membre du directoire ou du conseil de surveillance, administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau IV, du présent rapport.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont présentées dans le tableau III, du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions (membre du directoire ou du conseil de surveillance, administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau IV, du présent rapport.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

TABLEAU III : CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE (suite)

| SOCIÉTÉS CONCERNÉES | NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS | PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS |
|---|--|---|
| S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E | Réunion du Directoire du 23 mars 2015 La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la Banque Populaire Occitane relatif au prêt accordé à votre société et dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 1 500 000 euros - Durée : 7 ans Taux : Taux fixe de 0,80% - Remboursement : Mensuel Situation au 31 décembre 2016 : 1 150 436,07 € | NÉANT |
| S.A.S. DISTRI COIFF | Réunion du Directoire du 17 décembre 2015 Caution solidaire donnée pour le compte de la société Distri Coiff pour garantir à la société SCI PELVE-MESLIERS le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société Distri Coiff du bail consenti pour les locaux commerciaux sis 3, Rue des Mesliers à Cesson Sevigné, à concurrence de 400.000 Euros, pendant toute la durée du bail. | NÉANT |
| S.A.S. AVILA | Conseil d'administration du 14 juin 2007 Le conseil autorise une avance en compte courant d'associé par Avila à Alès Groupe avec prêt à court terme d'une durée d'un an et d'un montant de 3 000 000 euros maximum, au taux usuel du Groupe. Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice | NÉANT |
| S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA | Conseil d'administration du 15 décembre 2011 Caution solidaire donnée pour le compte de la S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA à la Société GENEFIM à hauteur de 8 000 000 € pour le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA du contrat de crédit bail pour les locaux de stockage de Saint Ouen l'Aumône. | NÉANT |
| S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E | Conseil d'administration du 14 mars 2012 La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole relatif au prêt accordé à votre société et dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 1 000 000 euros - Durée : 5 ans Taux : : Variable EURIBOR 3 MOIS majoré de 0.9 % l'an Remboursement : Mensuel Situation au 31 décembre 2016 : 102 284,17 € | NÉANT |
| S.A.S ALES GROUPE INDUSTRIE | Conseil d'administration du 1er février 2013 Abandon de créance en faveur de la S.A.S Ales Groupe Industrie avec effet au 31/12/2012, incluant une clause résolutoire d'un retour à meilleure fortune pour les exercices clos à compter du 31/12/2013, et jusqu'au 31/12/2017, au cours desquels elle s'engage à rembourser dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice, une somme égale à la totalité du bénéfice réalisé, jusqu'à due concurrence de la somme de 3 100 000 Euros. Reste du au 31/12/2016 : 2 309 834,00 € Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice | NÉANT |
| ALES GROUP U.S.A. Inc. | Conseil d'administration du 22 mars 2005 Caution donnée pour le compte de la société Ales Group USA Inc. pour garantir à la société 715 Lexington Avenue LLC le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société Ales Group USA Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue N Y, New York 10022. La boutique a été libérée au 31 janvier 2016. | NÉANT |
| M. Raphaël YOUSRI | Conseil d'aministration du 23 avril 2013 Souscription par la société à une convention d'assurance chômage GSC au bénéfice de M. Raphaël YOUSRI, à effet du 1er février 2013. | (12,2) |

TABLEAU IV : PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L 225-88

| | M. Patrick ALÈS | M. Rashid YOUSRI | Mme Jacqueline ALÈS | M. Romain ALÈS | Mme Thérèse FOSSARD | M. Olivier BIANCHI | M. Bernard LAGRANGE |
|---|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| S.A. ALÈS GROUPE | P.C.S. | Pdt Directoire | | V-Pt C.S. | Membre C.S. | D.G. Membre Directoire | Membre C.S. |
| S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA | P.C.A. | D.G. | Adm. | Adm. | Adm. | | |
| S.A. LABORATOIRES LIERAC | P.C.A. | D.G. | Adm. | Adm. | Adm. | | |
| S.A.S. ALÈS GROUPE INDUSTRIE | Président | D.G. | | | | | |
| S.A.S PARFUMS CARON | D.G. | | | Président | | | |
| S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL | Président | D.G. | | | | D.G. | |
| S.A.S CASTER | Président | D.G. | | | | | |
| S.A.S. PHYTALÈS | Président | D.G. | | | | | |
| S.A.S. FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ | Président | D.G. | | | | | |
| S.A.S. AVILA | Président | | D.G. | | | | |
| S.A.S. ALES GROUPE FRANCE | | | | | | Président | |
| ALES GROUP INC. (USA) | | Président | | | | | |
| ALES GROUPE ITALIA SPA (Italie) | Adm. | Président | | | | | |
| ALES GROUPE ESPANA | Président | | | | | | |
| ALES GROUPE UK | | | | | | Dir. | |
| ALES GROUPE ASIA LTD (HK) | | | | | | Dir. | |
| ALES GROUP ISTANBUL | | | | | | Co-gérant | |
| ALES GROUP SUISSE | | | | Président | | | |
| ALES GROUPE CANADA | | Président | | | | | |
| ALES GROUPE HELLAS | Adm. | | | | | | |
| ALES GROUPE BRESIL | | Président | | | | | |
| S.A.S. DISTRI COIFF | | Président | | | | | |
| S.A.S. ALES GROUPE DISTRIBUTION | | Président | | | | | |
| S.A.S. BOY DIFFUSION | | Président | | | | | |

P.C.A. : Président du Conseil d'Administration

P.C.S. : Président du Conseil de Surveillance

D.G. : Directeur Général

Adm. : Administrateur

C.S. : Conseil de Surveillance

| | M. Marc JEREMIE | M. Stéphane SERISET | M. David GODARD | Mme Patricia ALÈS | Mme Sylvie ALÈS | M. Yahn ALÈS | M. Serge MASSAT | Société AVILA |
|---|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| S.A. ALÈS GROUPE | Membre Directoire | Membre Directoire | Membre Directoire | Membre C.S | Membre C.S | Membre C.S | Membre C.S | Membre C.S. repr. Mme ALES |
| S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA | | | | | | | | |
| S.A. LABORATOIRES LIERAC | | | | | | | | |
| S.A.S. ALÈS GROUPE INDUSTRIE | | | | | | | | |
| S.A.S PARFUMS CARON | | | | | | | | |
| S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL | | | | | | | | |
| S.A.S CASTER | | | | | | | | |
| S.A.S. PHYTALÈS | | | | | | | | |
| S.A.S. FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ | | | | | | | | |
| S.A.S. AVILA. | | | | | | | | |
| S.A.S. ALES GROUPE FRANCE | | | | | | | | |
| ALES GROUP INC. (USA) | | | | | | | | |
| ALES GROUPE ITALIA SPA (Italie) | | | | | | | | |
| ALES GROUPE ESPANA | | | | | | | | |
| ALES GROUPE UK | | | | | | | | |
| ALES GROUPE ASIA LTD (HK) | | | | | | | | |
| ALES GROUP ISTAMBUL | | | | | | | | |
| ALES GROUP SUISSE | | | | | | | | |
| ALES GROUPE CANADA | | | | | | | | |
| ALES GROUPE HELLAS | Adm. | | | | | | | |
| ALES GROUPE BRESIL | | | | | | | | |
| S.A.S. DISTRI COIFF | | | | | | | | |
| S.A.S. ALES GROUPE DISTRIBUTION | | | | | | | | |
| S.A.S. BOY DIFFUSION | | | | | | | | |

RAPPORT DU DIRECTOIRE RELATIF AUX DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À SE RÉUNIR LE 27 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, vous êtes convoqués en assemblée générale extraordinaire afin :

- D'autoriser le Directoire à réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues ;
- De conférer au Directoire une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- De conférer au Directoire une délégation de compétence à l'effet d'émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, différentes catégories de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social ;
- De conférer au Directoire une délégation de compétence à l'effet d'émettre de nouvelles actions réservées aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE).

1. AUTORISATION A CONFERER AU DIRECTOIRE AFIN DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO DETENUES

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, il vous est proposé dans la onzième résolution d'autoriser le Directoire à réduire le capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions que la Société pourrait être amenée à détenir par suite d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la dixième résolution, dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois.

La durée de validité de cette délégation serait de 18 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 27 décembre 2018 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation

2. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE DECIDER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

2.1. Délégation globale de compétence à conférer au Directoire à l'effet d'émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 15.000.000 d'Euros, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Sur le fondement des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, il vous est proposé dans la douzième résolution de déléguer au Directoire la compétence de décider une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 Euros.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 27 août 2019 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

Cette délégation priverait d'effet la délégation consentie aux termes de la dixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

2.2. Délégation globale de compétence à conférer au Directoire à l'effet d'émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 15.000.000 d'Euros.

Sur le fondement des articles L.225-129 et L.225-129-2 du Code de commerce, il vous est demandé dans la treizième résolution de déléguer au Directoire la compétence de décider d'augmenter le capital social par apport en numéraire dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 d'Euros.

Cette faculté permettrait au Directoire, sur ses seules décisions, de procéder à des émissions de titres de capital ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission de ces titres ou valeurs ainsi que les conditions et modalités de leur émission, de constater la réalisation des augmentations du capital et de modifier corrélativement les statuts.

Ce système est destiné à permettre de réagir dans les plus brefs délais aux besoins de financement de la Société en lui permettant d'opter, le moment venu, pour l'émission, tant en France qu'à l'étranger, du type de valeurs mobilières le plus adapté dans la limite du montant de 15.000.000 d'Euros susvisé.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 27 août 2019 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

Cette délégation priverait d'effet la délégation consentie aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

2.3. Augmentations de capital complémentaires

Dans la quatorzième résolution, il serait proposé à l'assemblée générale, en application des articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce, d'autoriser le Directoire, en cas de succès de l'émission susvisée, d'en augmenter le montant dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

2.4. Suppression du droit préférentiel

Il est proposé, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code précité, de conférer au Directoire, par résolution distincte (quinzième résolution), la possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription à hauteur de la totalité de la délégation globale d'augmentation du capital visée ci-dessus, soit à concurrence du plafond de 15.000.000 d'Euros.

Cette faculté permettrait au Directoire de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers et prendre les décisions utiles en temps voulu, notamment pour tenir compte des conditions du marché, faciliter le placement des actions auprès du public, des investisseurs institutionnels et des étrangers. Le Directoire peut ainsi être conduit, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

3. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE DECIDER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL A RESERVER AUX SALARIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, il vous est proposé, dans la seizième résolution, de déléguer au Directoire la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la Société, à réaliser par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, étant entendu que le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre ne pourrait être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission. Cette décision entraînerait la suppression du droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Directoire aurait en outre tous pouvoirs à l'effet de mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, de fixer le prix d'émission des titres dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, de fixer les modalités de l'émission des titres, de constater la réalisation des augmentations du capital et de modifier corrélativement les statuts.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 27 août 2019 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

Cette délégation priverait d'effet la délégation consentie aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

Pour le Directoire
Monsieur Raphaël Yousri, Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES SUITE À DES OPÉRATIONS D' ACQUISITIONS (RÉSOLUTION N°11 DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2017)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions détenues suite à des opérations d'acquisitions, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de vingt-quatre mois, les actions détenues suite à des opérations d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la dixième résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la dixième résolution.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(RÉSOLUTIONS N°13, 14 ET 15 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2017)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de la compétence de décider de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, avec et/ou sans droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution), donnant accès immédiatement ou à terme au capital de votre société.
- émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (quinzième résolution), donnant accès immédiatement ou à terme au capital de votre société.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15 000 000 d'euros, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ce plafond tient compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux treizième et quinzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la quatorzième résolution.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la quinzième résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Directoire en cas d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

(RÉSOLUTION N°16 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2017)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation du capital en numéraire par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de votre société et dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre ne pourra être supérieur à 5% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À SE RÉUNIR LE 27 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire soumis à l'assemblée. Nous vous informons par ailleurs avoir eu communication et examiné les comptes consolidés établis au terme dudit exercice.

Nous vous précisons que ces comptes et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

1. COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Après examen, le Conseil de surveillance indique ne pas avoir d'observation particulière à formuler sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, pas davantage que sur le rapport de gestion du Directoire.

2. ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil de surveillance a également examiné l'ordre du jour proposé à l'assemblée générale ainsi que les projets de résolutions soumises par le Directoire aux suffrages des actionnaires et n'a pas davantage de commentaire à formuler.

En conséquence, le Conseil de surveillance approuve la proposition du Directoire d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de 1.147.552 Euros, en totalité au compte « report à nouveau ».

Le Conseil de surveillance

PROJET DE RÉSOLUTIONS PRESENTÉES PAR LE DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE APPELEE A SE REUNIR LE 27 JUIN 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux
(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte comptable de 1.147.552 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant des charges visées à l'article 39-4 du Code précité réintégrées dans le résultat imposable de l'exercice clos, soit une somme de 35 358 Euros correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt supporté à raison de ces charges s'élevant à la somme de 11 786 Euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés
(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du groupe, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 239 509 992 Euros et un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 171 027 Euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Directoire sur la gestion du groupe.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat
(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du Directoire :

- décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à la somme de 1.147.552 Euros, en totalité au compte « report à nouveau ».

Le compte « report à nouveau » se trouve ainsi ramené de la somme de 2.229.756 Euros à la somme de 1.082.204 Euros.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

| Capitaux propres | en Euros |
|------------------------------|-------------------|
| Capital | 29.044.208 |
| Primes d'émission, de fusion | 30.894.207 |
| Réserve légale | 2.904.421 |
| Réserves réglementées | 119.991 |
| Autres réserves | 4.757.462 |
| Report à nouveau | 1.082.204 |
| Provisions réglementées | 105.891 |
| TOTAL | 68.908.383 |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

| exercice | dividende global | dividende par action | montant des revenus distribués éligibles à la réfaction |
|----------|------------------|----------------------|---|
| 2013 | 4.297.887,30 € | 0,30 € | 0,30 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques |
| 2014 | 5.082.736,40 € | 0,35 € | 0,35 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques |
| 2015 | 5.082.736,40 € | 0,35 € | 0,35 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques |

L'assemblée générale prend acte que le montant des dividendes distribués en 2016 afférents aux actions détenues en propre par la Société, soit la somme de 3 111 Euros, a été affecté au compte « report à nouveau ».

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation des réserves pour actions propres
(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de virer la somme de 14 480 Euros du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au titre du solde des acquisitions et cessions opérées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve ce rapport et, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-88 du Code de commerce, approuve la convention conclue avec Monsieur Patrick Alès, Président du Conseil de surveillance, qui y est mentionnée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-88 du Code de commerce, la convention conclue avec Madame Jacqueline Alès, représentant la société AVILA membre du Conseil de surveillance, qui y est mentionnée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-88 du Code de commerce, la convention conclue avec Monsieur Romain Alès, Vice-Président du Conseil de surveillance, qui y est mentionnée

HUITIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux membres du Directoire et aux commissaires aux comptes

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NEUVIÈME RESOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale fixe à 90.000 Euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, en vue de :

- la couverture d'obligations liées :
 - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
 - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
 - à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;
- la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la réduction de capital en application de la onzième résolution de la présente assemblée, sous réserve de son approbation.

Ces achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la Société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur à 30 Euros (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de deux (2) Euros. Le montant maximum des achats autorisés est donc fixé à 43.566.300 Euros.

Les achats, cessions ou transferts, pourront se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du Directoire, sur le marché ou hors marché y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président.

La durée de validité de la présente autorisation est de 18 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 27 décembre 2018 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle autorisation.

La présente autorisation prive d'effet l'autorisation consentie aux termes de la huitième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 23 juin 2016

ONZIÈME RÉOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de réduire le capital de la Société par annulation d'actions préalablement rachetées

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire à réduire le capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions que la Société pourrait être amenée à détenir par suite d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la dixième résolution, dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire dans le cadre de la présente délégation pour réaliser la réduction du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

La durée de validité de la présente délégation est de 18 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 27 décembre 2018 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente autorisation prive d'effet l'autorisation consentie aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 23 juin 2016

DOUZIÈME RÉOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, délègue au Directoire, dans la limite du plafond ci-après indiqué, la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15.000.000 d'Euros ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la présente délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 27 août 2019 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la dixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de décider l'émission de tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital par apport en numéraire

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2 du Code de commerce, délègue au Directoire, dans la limite du plafond ci-après indiqué :

- la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par apport en numéraire ;
- corrélativement, tous pouvoirs afin de fixer le prix d'émission des titres susvisés, les conditions et modalités de leur émission, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15.000.000 d'Euros ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la présente délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 27 août 2019 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

QUATORZIEME RESOLUTION

Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital par apport en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

En application des dispositions des articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce, l'assemblée générale décide que, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire réalisée en vertu de la résolution qui précède, le nombre de titres pourra être augmenté dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

QUINZIEME RESOLUTION

Suppression du droit préférentiel de souscription en cas d'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par apport en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

Connaissance prise du rapport du Directoire, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, l'assemblée générale décide que le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de titres pouvant être réalisées en vertu de la délégation objet de la

treizième résolution peut être utilisé par le Directoire, s'il le juge opportun, partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant par suppression du droit préférentiel de souscription, soit à concurrence d'un montant nominal maximum de 15.000.000 d'Euros (auquel pourra s'ajouter, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital).

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation consentie aux termes de la treizième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

SEIZIEME RESOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de décider une augmentation de capital en numéraire à réserver aux salariés de la Société

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue au Directoire sa compétence à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire à réserver aux salariés de la Société ;
- décide que cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- décide que le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires.

Dans le cadre de la présente délégation de compétence, le Directoire aura, en outre, tous pouvoirs afin :

- De mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- De fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail ;
- De fixer, en application de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

La durée de validité de la présente délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 27 août 2019 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.



Ce document a été réalisé sur un papier certifié FSC® recyclé 100% COCOON SILK (FSC® - C095336).
Les encres utilisées sont végétales et recyclables. L'impression de ce rapport financier est réalisée
par un imprimeur ayant obtenu la norme imprim vert et FSC®

LABORATOIRES
LIERAC
PARIS

PHYTO
LA PUISSANCE VÉGÉTALE



LABORATOIRE
DUCASTEL
FRANCE

BOY-DIFFUSION
LA BEAUTÉ PROFESSIONNELLE

DISTRI-COIFF'
LA BEAUTÉ PROFESSIONNELLE

CARON
PARIS

ALÈS GROUPE

Siège social :
99, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS - FRANCE
S.A. au capital de 29 044 208 €
RCS : Paris B 399 636 323